

Le Conseil départemental
acteur majeur du développement durable



Rapport sur le développement durable

2025-2026



Éditorial



Le développement durable constitue un axe fondamental de l'action du Département du Val d'Oise. Plus qu'un principe, il guide nos politiques publiques et oriente nos choix. Face aux défis environnementaux, sociaux et économiques actuels, nous avons la responsabilité d'agir avec lucidité et constance.

Notre engagement repose sur cinq priorités structurantes : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, la transition vers une économie circulaire et plus responsable, le renforcement de la cohésion sociale et l'épanouissement de l'individu. Ces axes s'inscrivent pleinement dans le cadre des Objectifs de Développement Durable définis par l'Organisation des Nations Unies, qui constituent une référence commune pour construire un avenir plus soutenable.

Le développement durable ne peut cependant se concevoir uniquement à l'échelle globale. Il prend tout son sens lorsqu'il s'incarne localement. Les collectivités territoriales sont un échelon essentiel pour transformer les politiques nationales en actions concrètes et mesurables. En agissant au plus près des réalités de terrain, le Département contribue par ses initiatives à la protection des espaces naturels sensibles avec plus de 700

hectares de surfaces protégées, sans négliger la mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique, intégré à l'ensemble de ses politiques de rénovation et de construction. On pourrait multiplier les exemples d'actions départementales qui structurent l'ensemble de nos politiques de durabilité. Elles ont en commun d'établir un lien fort entre l'individu et le collectif, entre le citoyen et la construction d'un futur désirable

Le développement durable est un véritable levier de cohésion et d'attractivité pour notre territoire. Cette vision est à la fois optimiste et réaliste : l'optimisme de croire qu'un avenir plus respectueux pour notre environnement est possible, et le réalisme de reconnaître l'urgence d'agir face aux dérèglements climatiques et à ses conséquences sur la santé de chacun. Agir pour le développement durable est enfin un devoir. Un devoir envers les générations futures, qui nous jugeront à l'aune de notre capacité à prendre aujourd'hui des décisions nécessaires. Fidèle à cet engagement, le Département du Val d'Oise poursuivra une action déterminée et responsable, fondée sur la participation de tous.

Marie-Christine CAVECCHI

Présidente du Département du Val d'Oise



« Le développement durable n'est plus une politique sectorielle parmi d'autres : il est devenu le cadre de référence de l'action publique. Il engage une transformation profonde de nos façons de penser, de décider et d'agir, au service d'un équilibre durable entre environnement, économie et justice sociale. Un département comme le Val d'Oise est exemplaire de l'engagement des territoires en faveur du développement durable et de la transition écologique. Il s'agit d'être pragmatique et adapté aux réalités locales. Il s'agit de protéger sans exclure, de transformer sans fragiliser, de réduire les impacts sans accroître les inégalités. Nous portons cette vision qui réunit ce qui fut trop longtemps cloisonné afin d'agir au plus près de chacun et d'offrir un cadre de vie de qualité, plus sobre et plus solidaire. »

Céline VILLECOURT

Vice-présidente du Département déléguée
à l'Environnement et au Développement durable

Sommaire

#1 La lutte contre le changement climatique.....	7
01. Engager de nouvelles démarches en faveur de la réduction de l'empreinte carbone	9
02. Développer des actions en faveur de l'écomobilité	12
03. Développer les transports collectifs.....	14
04. Anticiper les risques sur les personnes vulnérables, les ressources et les milieux naturels.....	15
#2 La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent.....	19
01. Connaître pour mieux protéger	20
02. Protéger les milieux naturels.....	21
03. Favoriser la biodiversité dans les projets de travaux.....	23
04. Adapter les pratiques de gestion	24
#3 La transition vers une économie circulaire	25
01. Engager la mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats socialement et écologiquement Responsable.....	26
02. Assurer une gestion durable du matériel dans les collèges	27
03. Favoriser une alimentation durable.....	28

#4 La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations.....31

01. Protéger et accompagner les plus vulnérables	32
02. Renforcer l'accompagnement des publics les plus précaires.....	33
03. Améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics.....	34
04. Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées	35
05. Améliorer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi	37

#5 Épanouissement de tous.....39

01. Réduire les effets de nuisances sonores sur la santé et le bien-être	40
02. Promouvoir l'égalité femmes-hommes et lutter contre la délinquance.....	41
03. Promouvoir la transition écologique et sociale sur le territoire.....	43
04. Favoriser l'apprentissage et le bien-être des collégiens	45
05. Promouvoir la culture auprès de tous les publics.....	47
06. Soutenir les territoires pour le bien-être de tous	49
07. Améliorer la « Qualité de Vie et des Conditions de Travail »	51

#6 Données quantitatives liées à l'impact des actions menées par le Département.....53

01. Actions menées dans le cadre des politiques publiques.....	54
02. Actions menées par et pour l'administration départementale.....	61



#1

La lutte contre le changement climatique



De nombreuses sources d'émissions de différents Gaz à Effet de Serre (GES) contribuent au dérèglement climatique, notamment le transport routier et le chauffage du bâti. Pour le limiter, ainsi que ses conséquences, notamment la multiplication des phénomènes extrêmes, il faut agir, là où c'est déjà possible, et s'inscrire dans des trajectoires de maîtrise des émissions et d'adaptation au changement climatique.

Face au réchauffement climatique, les mesures d'atténuation permettent d'optimiser les usages tout en maintenant une accessibilité et une qualité de service aux usagers.

De nombreuses sources d'émissions de différents Gaz à Effet de Serre (GES) contribuent au dérèglement climatique, notamment le transport routier et le chauffage du bâti. Pour le limiter, ainsi que ses conséquences, notamment la multiplication des phénomènes extrêmes, il faut agir, là où c'est déjà possible, et s'inscrire dans des trajectoires de maîtrise des émissions et d'adaptation au changement climatique.

Face au réchauffement climatique, les mesures d'atténuation permettent d'optimiser les usages tout en maintenant une accessibilité et une qualité de service aux usagers.

Dans ce cadre, le Département a élaboré le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (BEGES) en 2023, intégrant l'ensemble des émissions directes et indirectes générées par la collectivité. En 2024, il a élaboré son plan d'actions sur 6 axes d'intervention :

Mieux appréhender l'impact carbone des achats

Décarboner les bâtiments

Réduire l'impact carbone des repas des collégiens

Maîtriser l'impact carbone de la voirie

Mobilité interne : réduire l'impact carbone des déplacements des agents

Accompagner nos partenaires techniques et financiers

01.

Engager de nouvelles démarches en faveur de la réduction de l'empreinte carbone

S'engager en faveur du développement des énergies renouvelables

Afin d'élaborer une stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) sur son territoire, le Département du Val d'Oise, avec l'appui de l'**Agence Régionale Énergie Climat (AREC)**, a réalisé en 2024 une étude permettant d'évaluer les potentiels du territoire et définir une stratégie d'intervention de déploiement des énergies renouvelables.

Les potentiels identifiés par filière sont hiérarchisés comme suit :

- **Forts** : solaire photovoltaïque (toitures, parkings, friches), géothermie de surface, réseaux de chaleur ;
- **Modérés à forts** : géothermie profonde, méthanisation, bois-énergie, hydrogène, chaleur fatale industrielle ;
- **Faibles** : éolien et petit hydraulique.

Les orientations de cette stratégie sont :

1. **Mobiliser les acteurs locaux** pour faciliter l'implantation des projets ;
2. **Développer une offre d'ingénierie territoriale** au service des territoires et du patrimoine départemental ;
3. **Développer une Entreprise Publique Locale (EPL)** dédiée au développement de projets d'énergies renouvelables et de récupération sur le territoire.

En 2025, le Département s'est attelé à coordonner l'action territoriale en collaboration avec la Société d'Economie Mixte Départementale pour l'Aménagement du Val d'Oise (SEMAVO) et les communautés d'agglomérations valdoisiennes, afin de faciliter l'émergence de projets en apportant un soutien en ingénierie financière et technique. L'Assemblée départementale a, en date du 17 octobre 2025, voté le principe de la création de la Société Publique Locale (SPL) du Val d'Oise avec d'autres collectivités. Celle-ci aura notamment en charge, pour le compte du Département, la mise en œuvre de programmes en matière de rénovation énergétique, de production d'énergies renouvelables, ou de construction d'équipements et s'appuiera sur les moyens humains et matériels de la SEMAVO pour réaliser ses missions.

Par ailleurs, le déploiement des Infrastructures de Recharge de Véhicules Electriques (IRVE) était pour le Département, un prérequis pour la poursuite du projet de verdissement de sa flotte automobile. C'est pourquoi, 20 bornes de recharge et des ombrières ont été installées durant l'été 2025 sur le parking principal du siège de Cergy (soit 40 points de rechargement). Ces bornes seront raccordées en 2026 aux ombrières.

Celles-ci sont prioritairement dédiées aux véhicules de services, mais le Département a souhaité offrir la possibilité à l'ensemble des



Nouvelles ombrières sur la parking du campus
© Département du Val d'Oise

utilisateurs du parking (agents, visiteurs et élus) de recharger leur véhicule personnel électrique ou hybride à des tarifs préférentiels via cette nouvelle infrastructure.

En outre, une étude est en cours afin d'identifier les préaux des collèges et les autres bâtiments du Département sur lesquels, des panneaux photovoltaïques pourraient être installés dans les années à venir.

Engager une transition vers l'usage de carburants renouvelables pour les poids lourds

Dans le but de réduire l'impact environnemental de la flotte de poids lourds dédiée à l'entretien de son réseau routier, le Département a choisi de déployer l'usage du B100, biocarburant issu du colza français. Celui-ci permet de diminuer l'empreinte carbone et l'émission de particules fines des poids lourds. Deux véhicules lourds sont déjà équipés d'un système de bi-carburation Diesel/B100, et depuis 2024, toutes les nouvelles commandes de poids lourds intègrent cette configuration.

➤ Accompagner les acteurs du territoire

Soutenir l'achat d'un kiosque mobile « Office de Tourisme de Cergy- Pontoise hors les murs »

Le Département a cofinancé, dans le cadre de l'Appel à projets « Les Trophées de l'innovation touristique », l'acquisition d'un kiosque mobile de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise, autonome, à énergie solaire, conçu et fabriqué en France, afin de proposer une nouvelle forme d'accueil touristique hors les murs. Ce dispositif sera déployé sur Port Cergy, pendant la saison estivale, et lors des grands événements du territoire.

Ce projet de kiosque conjugue mobilité, sobriété énergétique, innovation d'usage et expérience visiteur améliorée, tout en valorisant l'identité et la dynamique du territoire de Cergy-Pontoise.

Le Département a accompagné ce projet par un soutien financier à hauteur de 50 % des dépenses éligibles, soit 29 063,00 €.



Soutenir l'acquisition de véhicules de transport collectifs pour les sportifs

Le Département soutient l'acquisition, par les comités départementaux sportifs et les associations sportives Valdoisiennes, de véhicules de transport collectif, avec une valorisation de l'aide accordée si le véhicule est respectueux de l'environnement et/ou adapté au transport de personnes en situation de handicap. Il favorise ainsi les déplacements collectifs des sportifs sur les rencontres ou regroupements, lors des sélections départementales, ainsi que les déplacements collectifs, lors des formations des éducateurs sportifs ou d'arbitres. Ainsi, le Département a cofinancé en 2025 l'acquisition de 3 véhicules de transport collectif.

En 2025, le soutien à la pratique para-sportive a permis l'achat de matériel pour la pratique du volley assis, d'un kit de para escalade, d'un fauteuil roulant et de 4 tables de tennis de table adaptées aux personnes en situation de handicap.

➤ Au sein de l'administration départementale

Mettre en place un Schéma départemental de la transformation numérique avec un axe numérique responsable

Le Département a mis en place en 2023 son Schéma départemental de la transformation numérique. En 2025, il a rédigé sa première feuille de route du numérique responsable dont l'objectif est de guider son administration vers un usage plus responsable et durable du numérique, c'est-à-dire en minimisant son impact environnemental, tout en favorisant l'inclusion sociale et en optimisant l'efficacité économique. Cette stratégie s'articule selon 4 axes : la réduction de l'empreinte carbone, l'éco-conception, la sensibilisation et la gestion des déchets électroniques.

Dans ce contexte, le Département a déjà engagé des actions de sensibilisation auprès de ses agents :

- Un **webinaire interne** s'inscrivant dans le parcours de sensibilisation des agents à la transition sur la thématique du numérique. Celui-ci a été l'occasion de rappeler le contexte légal, d'effectuer un bilan des actions déjà entreprises, et de présenter les orientations sur lesquelles la collectivité devrait s'engager, ainsi que les bonnes pratiques.
- La réalisation d'une **opération de récupération des matériels informatiques inutilisés** lors de la Journée de nettoyage numérique du 15 mars 2025. Cette action a permis de récupérer 160 appareils grâce à la mobilisation des agents. Les matériels obsolètes (PC, écrans, imprimantes) sont cédés à l'association AGOIE. Les autres matériels obsolètes, hors d'état de fonctionnement ou irréparables, sont repris par une entreprise (Loxy ou Printerrea¹) pour valorisation ou recyclage des déchets électroniques selon la norme déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE).
- Une sensibilisation des agents à la **sobriété numérique à travers un « serious game » en ligne** sur une durée de 3 semaines (du 2 au 20 juin 2025). 250 agents, soit 6 % des effectifs, ont ainsi suivi une enquête au sein d'une équipe de détectives, nécessitant de faire des choix orientés vers les bonnes pratiques à adopter au quotidien. Ce mode d'apprentissage ludique permet de mieux appréhender les nouvelles pratiques.
- Une **opération de tri numérique « Digital Clean Up Day »**, pilotée par les Archives départementales en février 2025. 8 équipes ont ainsi été accompagnées pour isoler en toute sécurité les fichiers à supprimer et identifier ceux à archiver. C'est ainsi plus de 57 Go qui ont été supprimés, 9,6 Go archivés et 450 éléments renommés. Cette action a permis de prendre conscience des bons usages à mettre en œuvre dans un monde de travail numérique.
- Des actions de sensibilisation des collégiens via un nouveau **parcours pédagogique « Numérique Responsable »** invitant les élèves à s'intéresser à la face cachée de leurs smartphones et tablettes. Ainsi, au cours de 2 séances en classe, les associations Les Petits Débrouillards et La Case accompagnent une enquête sur la chaîne de production d'un téléphone portable, le voyage d'une donnée, ou encore l'obsolescence des appareils. Une nouvelle exposition en prêt, « Monde Virtuel, Pollution Réelle », donne également des clés de compréhension et des points de repère.



¹ La SARL PRINTERREA est une entreprise adaptée spécialisée dans le reconditionnement de cartouches laser et la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), avec 150 salariés permanents et 83 travailleurs en situation de handicap.

La société Loxy est une Entreprise Adaptée de recyclage des matériels informatiques et déchets électroniques.

Les équipes-projets des collèges peuvent aussi prolonger ces réflexions grâce à la visite d'un site, pour laquelle les frais de transport sont pris en charge par le Département. A ce titre, une sortie aux Archives départementales du Val d'Oise est fléchée dans le cadre du parcours, pour visiter le lieu et interroger l'utilisation du papier et du numérique afin de produire et conserver des données.

Pour l'année 2025-2026, différentes productions concrétiseront les projets de 4 collèges valdoisiens (Lucie Aubrac et Sadi Carnot à Argenteuil, mais aussi Victor Hugo à Sarcelles et Jacques Daguerre à Cormeilles-en-Parisis) : Affiches de sensibilisation, reportage vidéo, ou encore épisode sonore sur la webradio durable. Autant de contenu permettant aux adolescents un questionnement et une prise de hauteur sur leurs habitudes et sur un environnement numérique en constante évolution.

02.

Développer des actions en faveur de l'écomobilité

Accompagner les jeunes du Conseil départemental des Jeunes (CDJ) dans la réalisation d'une enquête sur les habitudes de mobilité des collégiens

Sur leur mandat 2024-2026, 8 jeunes représentants du Conseil départemental des Jeunes ont porté le projet « Val'Mob : Levons les freins des jeunes Valdoisiens ! » dont l'objectif est **d'agir sur les freins qui empêchent les collégiens d'utiliser des modes de transports alternatifs à la voiture**. Dans ce contexte, en 2025, ils ont travaillé sur la réalisation d'une enquête afin de comprendre leurs habitudes de déplacement. Cette enquête, diffusée dans les 114 collèges grâce à un important travail de communication, a permis le recueil de 7 384 réponses de la part des élèves, et de 3 949 réponses de la part des parents. Les résultats donneront de précieux indices à la conduite de futures actions sur la mobilité pour le Département, et orienteront les jeunes élus sur les prochaines étapes de leur mandat. Une vidéo en Stop-motion sera réalisée en lien avec le CAUE 95 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), afin de mettre en scène 3 scénarios d'éco-mobilité en fonction des zones d'habitation des collégiens, ciblant ainsi les modes de déplacement adaptés aux zones urbaines, semi-urbaines ou rurales.



Favoriser les mobilités douces et la pratique du covoiturage pour les agents du Département

Le Département du Val d'Oise, souhaitant développer l'éco-mobilité au sein de son administration, a mené plusieurs actions en 2025 :

- La création du service de conseil personnalisé en mobilité

L'objectif est de proposer aux agents des séances de conseil personnalisé en mobilité, afin de les accompagner dans un éventuel changement de pratiques de déplacement.

Ce service s'adresse notamment aux agents qui souhaitent :

- Adopter un nouveau mode de transport pour leurs trajets domicile-travail ;
- Obtenir des conseils pour optimiser leurs déplacements ;
- Découvrir les services de mobilité dédiés aux agents du Département ;
- En apprendre davantage sur les transports en commun, le covoiturage, le vélo et/ou la marche.



La création de ce service s'est accompagnée de la conception d'une identité visuelle permettant d'identifier les actions liées au Plan de Mobilité Employeur (PDME) et de la mise en place d'un espace dédié aux mobilités alternatives sur l'intranet.

En 2025, une dizaine d'agents ont déjà été accompagnés dans ce cadre. Pour 2026, l'objectif sera d'accompagner plus spécifiquement les agents qui déménageront sur le nouveau site « Etoile » à Cergy pour lequel les places de stationnement voitures seront moins nombreuses.

- Le développement d'actions dédiées aux modes alternatifs :

- Déploiement de nouveaux stationnements vélo et services à l'Hôtel du Département à Cergy, ainsi qu'aux abords des Maisons départementales des solidarités d'Argenteuil et de Gonesse ;
- Organisation régulière d'enquêtes auprès des agents cyclistes et des covoitureurs, afin de favoriser une démarche d'amélioration continue, basée sur leurs retours d'expérience ;
- Organisation de la 5^{ème} édition de « Mai à vélo » avec plusieurs ateliers : réparation vélo (au siège du Département et sur deux sites distants), apprendre à réparer soi-même son vélo, sensibilisation aux risques routiers à vélo en réalité virtuelle. Il était également proposé une balade à vélo et un bon pour aller faire réparer son vélo pour les agents des sites distants ;
- Aménagement de places de stationnement réservées aux covoitureurs sur le site du siège prévu en début d'année 2026.



Stationnement vélo MDS Argenteuil
© Département du Val d'Oise

03.

Développer les transports collectifs

Lancer un projet d'aménagement encourageant le recours aux modes actifs et aux transports en commun

Le Département est particulièrement impliqué au sein du projet d'aménagement du Triangle de Gonesse, d'une part en tant que membre de la Société publique locale d'aménagement d'intérêt national, aux côtés de la Communauté d'Agglomération de Roissy Pays de France et de l'Etat, en charge de l'aménagement du site, et d'autre part par la réalisation des infrastructures d'accès. L'arrêté portant création de la ZAC a été pris par le Préfet du Val d'Oise le 30 septembre 2025.

Le projet de la ZAC du Triangle de Gonesse a pour ambition de développer à l'est du Département un **nouveau pôle économique créateur d'emplois**. Ce nouveau site économique de 110 ha pourra accueillir des activités de production (industrie, PME, autour de la thématique de la bio économie ...) et des activités tertiaires en accompagnement du pôle gare et des équipements publics.



Extrait du dossier de création de la ZAC du triangle de Gonesse
© HDZ, cabinet de maîtrise d'œuvre de Grand Paris Aménagement

Ce site s'inscrit dans la dynamique souhaitée pour le territoire autour des activités répondant aux nécessités des transitions environnementales (agriculture, énergie, environnement...) et qui se traduit dans le parti d'aménagement. Ainsi une trame paysagère ambitieuse structure la future ZAC et joue à la fois un rôle en termes d'îlot de chaleur, de réservoir de biodiversité, et de fonctionnement hydraulique. Les aménagements encourageront le recours aux modes actifs et aux transports en commun grâce à des aménagements qualitatifs dédiés aux piétons, aux cycles en particulier dans le pôle gare de la ligne 17.

Est ainsi d'ores et déjà **prévue**, à proximité de la gare, la construction d'une Cité scolaire à vocation internationale qui accueillera 2 315 élèves (600 collégiens et 1 715 lycéens) qui intégrera un lycée agricole et des espaces pédagogiques liés à l'agriculture et l'alimentation.

Le Département agit également sur les mesures d'adaptation, c'est-à-dire sur les conséquences du dérèglement climatique, en diminuant la vulnérabilité écologique et sociale de la collectivité.

04.

Anticiper les risques sur les personnes vulnérables, les ressources et les milieux naturels

Le changement climatique modifie le régime des précipitations où alternent des périodes de sécheresse et des événements pluvieux intenses qui augmentent le risque d'inondation pouvant impacter fortement les activités humaines. Les événements extrêmes se multiplient et ne sont plus exceptionnels.

Le Département doit donc prendre en compte l'équilibre des hydrosystèmes dans leur ensemble, repenser ses usages et accompagner les acteurs du territoire et les publics vulnérables. Il doit également veiller à la qualité de l'air de ses propres établissements recevant du public.

Accompagner les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) dans la prévention et la lutte contre le risque d'inondation

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) animé par l'« Entente Oise-Aisne » sur la vallée de l'Oise, le Département, membre de ce syndicat mixte, s'engage activement à la mise en œuvre de l'axe 5 du programme dédié à la **réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens**.

Un travail d'analyse est actuellement en cours, afin d'identifier les Etablissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) situés en zone inondable ou exposés à un risque de fragilité électrique en période de crue. Cette étude permet de recenser les dispositifs déjà existants au sein de ces structures, en matière de prévention et de gestion des risques et à faire émerger des pistes d'amélioration.

Cette démarche vise à renforcer la capacité des ESSMS à faire face à ces deux risques majeurs, en adaptant au mieux l'accompagnement proposé.

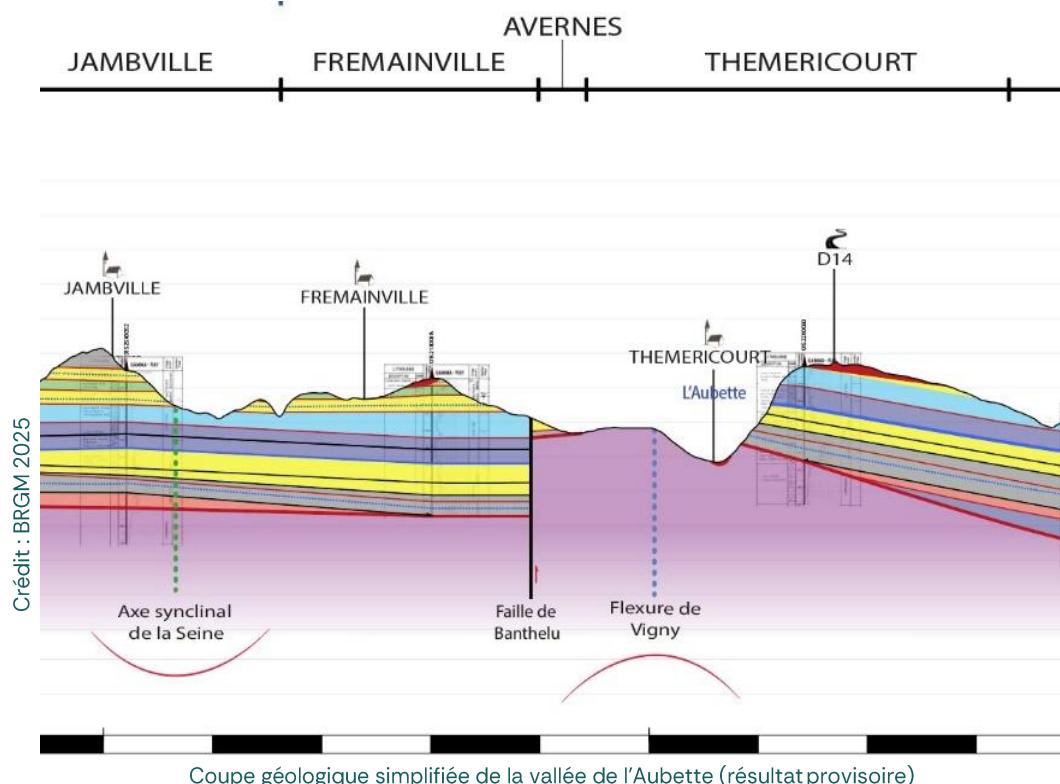


L'Oise en crue
© EPTB Entente Oise Aisne

Pour faire face aux défis de l'eau, de la biodiversité et du changement climatique, la gestion intégrée des ressources en eau à l'échelle des bassins hydrographiques et des territoires apporte des solutions.

Maîtriser les quantités prélevées dans les nappes souterraines du Vexin français

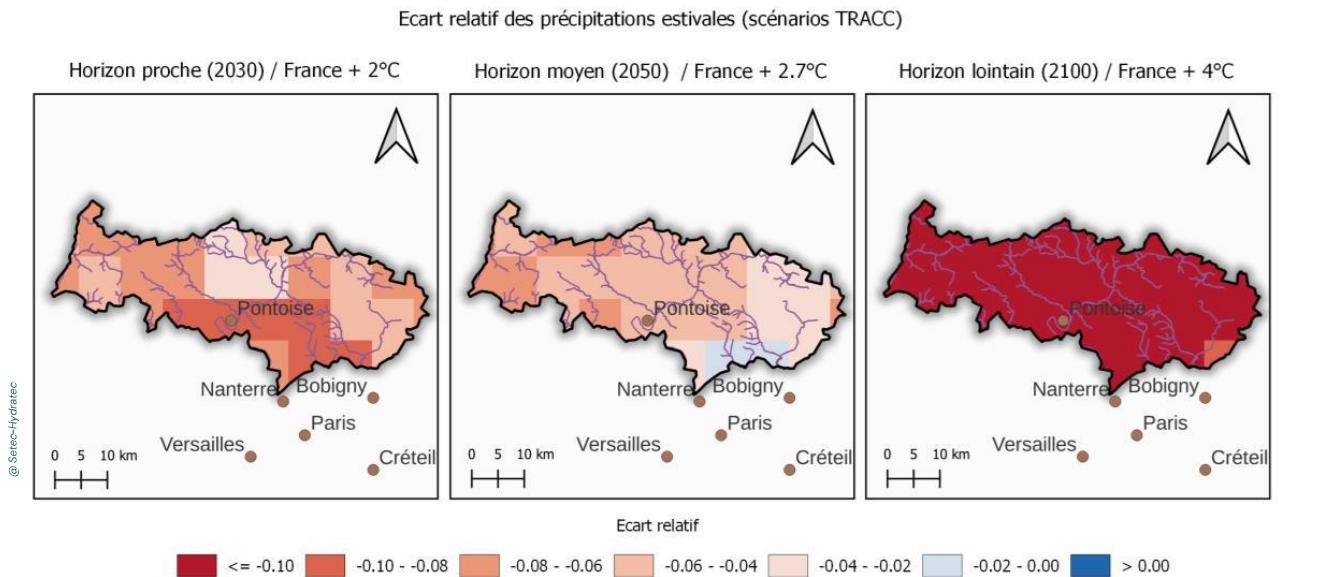
En 2025, le Département a poursuivi son accompagnement du Territoire dans la **maîtrise des quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel**. L'étude des volumes prélevables, lancée en janvier 2025 en collaboration avec plusieurs collectivités du Vexin, est en cours. Rappelons que cette étude, financée à 100% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, a pour objectif d'établir un bilan de la quantité d'eau disponible dans la situation actuelle et dans les conditions futures d'évolution du climat et du territoire.



Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM), missionné par le Département, a mené une analyse approfondie des données disponibles concernant le sous-sol (caractérisation de la géologie et des nappes) et des cours d'eau. Les premiers résultats de ce travail ont fourni une ébauche du fonctionnement de la masse d'eau étudiée. Une première campagne de relevés de terrain a également été réalisée au mois d'octobre 2025 afin d'affiner les connaissances. Le Département a mis en place la gouvernance territoriale de l'étude en organisant un comité de pilotage en juin et un comité de suivi élargi en septembre 2025. Le comité de pilotage a pour rôle de traiter les aspects techniques et politiques liés à l'étude et le comité de suivi sera régulièrement informé des travaux et consulté sur les principales orientations stratégiques, afin de garantir une large concertation et une transparence accrue.

Quelques chiffres : 3826 documents exploités, 2 semaines de relevés sur le terrain, 102 points de mesure des niveaux de nappes, 87 points de mesures de niveau des cours d'eau.

D'autre part, le Département a confié à un bureau d'études, l'actualisation de son Schéma départemental d'alimentation en eau potable, dont la dernière version avait été finalisée en 2017. Construit avec des données actualisées, ce document doit permettre d'identifier les problématiques auxquelles le Val d'Oise devra faire face à horizon 2040 pour assurer une alimentation en eau potable de qualité et en quantité suffisante. Cette version comporte quelques nouveautés, comme un état des lieux des actions d'incitation à la sobriété en eau sur notre territoire, ou encore une analyse des impacts du changement climatique sur le bilan besoin/ressource en situation future.



Quelques chiffres : 33 collectivités en charge de l'alimentation en eau potable dans le Val d'Oise en 2025, 22% de la population alimentée par des ressources souterraines, 2,65 euros par mètre cube d'eau potable en moyenne dans le Val d'Oise (part eau seulement, sans l'assainissement).

Assurer une vigilance quant à la Qualité de l'air intérieur des collèges

Le principe d'une surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux clos recevant du public a été introduit lors du Grenelle de l'Environnement et acté dans le second plan national santé-environnement. En 2022, l'Assemblée départementale avait validé le principe de réaliser en interne cette surveillance via le Laboratoire départemental d'Analyse de l'Eau du Val d'Oise (LDAE95), se limitant dans un premier temps aux collèges de son territoire.

Depuis, le LDAE95 a formé ses agents aux prélèvements d'air intérieur et a mis en place un partenariat 100% public avec le Laboratoire d'Analyses de l'Eau de Seine et Marne, qui dispose du gros matériel nécessaire aux analyses. 2025 a vu aboutir le dossier d'accréditation du LDAE95 dans ce domaine. Le Laboratoire départemental est désormais en mesure de déployer ces nouvelles missions dans les collèges et les bâtiments départementaux recevant du public, en effectuant des campagnes de mesures de polluants lors des étapes clés de la vie du bâtiment (livraison, rénovation lourde...).

Quelques chiffres : 5 collèges ayant fait l'objet de mesures de la qualité de l'air intérieur en 2025 (récemment construits ou ayant subi des travaux importants). 89 analyses réalisées par le LDA77 dans le cadre du partenariat.



Prélèvement d'air – Maison départementale de l'Enfance
Cergy, 2025

#2



La préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent



Une vie et un développement de qualité ne peuvent se concevoir sans ressources naturelles. Leur durable disponibilité, leur intégrité, leurs qualités, leur équilibre et leur conscience des services qu'ils nous rendent doivent faire l'objet de l'attention de tous, dans chacune de nos activités.

Les actions du Département s'inscrivent dans la stratégie nationale biodiversité à l'horizon 2030 (2020-2030) dont le but est de lutter contre les cinq pressions qui s'exercent contre la biodiversité : la destruction et l'artificialisation des milieux naturels, le changement climatique, la surexploitation des ressources naturelles, les pollutions des eaux, sols, air, etc. et l'introduction d'espèces exotiques envahissantes.

Dans ce cadre, le classement visant à protéger les Espaces naturels sensibles de son territoire (30 ENS départementaux / 5 ENS régionaux / 23 ENS locaux), ainsi que la connaissance de l'état de la biodiversité sont parmi les priorités du Département. A ce jour, les surfaces acquises sur les ENS départementaux et les forêts départementales représentent un total cumulé de 716,25 ha.

01. Connaître pour mieux protéger

Initier une approche scientifique de la biodiversité pour les collégiens grâce au nouveau programme de sciences participatives « En quête de Biodiversité »

Nombreux sont les collèges à s'intéresser à la biodiversité de leur établissement, par l'intermédiaire de clubs nature ou de groupes d'éco-délégués. Cet intérêt est parfois à l'origine d'un souhait d'espaces extérieurs plus chaleureux et végétalisés, amenant naturellement à s'intéresser au vivant présent dans l'environnement. De nombreux aménagements-nature émanent alors de cette envie de promouvoir la biodiversité. Prairies fleuries, carrés potagers, refuges, nichoirs, mares pédagogiques sont nombreux dans les établissements du Val d'Oise, et constituent de bons supports d'observations d'espèces.

Dans ce contexte, le Département a proposé **un nouveau programme En quête de Biodiversité aux collèges de son territoire** à la rentrée scolaire 2025. Il propose un appui aux établissements souhaitant mettre en œuvre les sciences participatives sur trois observatoires affiliés au Muséum National d'Histoire Naturelle, à trois périodes différentes sur l'année 2025-2026 :



- Opération escargots
- Opération oiseaux des Jardins
- Suivi photographique des insectes pollinisateurs (Spipoll), opération papillons et observatoire des bourdons.

Son objectif est ainsi de créer une dynamique de mobilisation et de partage sur les taxons² ciblés par l'intermédiaire d'outils numériques. Un agent est chargé de mener des animations dans les collèges concernés et de mettre à disposition les bons outils pour orienter les collèges.

² correspond à une entité d'êtres vivants regroupés parce qu'ils possèdent des caractères en commun du fait de leur parenté

02.

Protéger les milieux naturels

Les actions mises en œuvre par le Département

Le Département agit pour la protection des milieux naturels grâce à l'acquisition, la gestion et l'aménagement des Espaces naturels sensibles (ENS).

Protéger et mettre en valeur les Espaces naturels sensibles

L'année 2025 marque les 40 ans de la loi du 18 juillet 1985, qui a confié aux Départements la compétence sur les Espaces naturels sensibles (ENS) et les 10 ans du Schéma départemental en faveur des ENS du Val d'Oise, adopté en 2015.

En 2025, le Département a classé 3 nouveaux sites d'intérêt départemental :

- Le Moulin Clochard (Chars) (+ 34,83 ha) ;
- La Vallée de l'Ysieux (Bellefontaine, Fosses, Luzarches) (+82,81 ha) ;
- Les Marais de Moussy (+ 92 ha) ;

Ainsi qu'un nouveau site d'intérêt local :

- L'Île de Champagne-sur-Oise (+ 1,62 ha).

Crédits : David BLONDIN pour
le Département du Val d'Oise



Vallée du Sausseron à Vallangoujard

De plus, le Département a étendu le périmètre de 2 sites déjà classés :

- Sur un ENS départemental : les Marais et Bois Humides de la Vallée du Sausseron, déjà classés sur les communes de Vallangoujard et d'Epinay-Rhus, dont le périmètre a été étendu à la commune de Labbeville (+ 21,99 ha) ;
- Sur un ENS local prioritaire : les Vergers et Coteaux de Saint-Prix (+ 4,06 ha).

Ces classements et extensions visent **la protection des milieux naturels et des paysages**, en permettant au Département (ou aux communes pour les ENS locaux) d'acquérir des parcelles au sein de ces périmètres, ainsi que leur mise en valeur auprès du public, par le biais d'aménagements pédagogiques légers, qui seront réalisés lorsque suffisamment de terrains auront été rachetés. A cette occasion, le Bois du Chesnay avec ses nouveaux panneaux d'accueil et d'informations a été inauguré.

Ces classements s'inscrivent dans la mise en œuvre du Schéma départemental des ENS, colonne vertébrale de la stratégie départementale en faveur de la biodiversité.

Dresser un bilan et des perspectives dans le cadre de la Stratégie départementale en faveur de la biodiversité

Le bilan de la Stratégie 2015-2024 a été présenté à l'Assemblée départementale du 28 novembre 2025. Ce document comprend des actions centrées sur les compétences environnementales du Département, notamment les Espaces naturels sensibles (ENS), mais aussi des actions transversales, afin d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans les autres politiques de la collectivité, tels que la gestion du domaine routier, ainsi que des actions tournées vers l'extérieur, notamment les communes, en vue de préserver et d'accroître la biodiversité sur l'ensemble du territoire. Des actions pédagogiques sont également déployées, auprès des agents du Département, du grand public, des scolaires, et des publics en situation de handicap.

Le Département a réaffirmé son engagement, en renouvelant cette stratégie pour la période 2025-2034, structurée autour de **4 objectifs stratégiques, déclinés en 15 objectifs opérationnels et 36 actions**.

Ces quatre objectifs stratégiques sont listés ci-dessous :

- Préserver le patrimoine naturel du Val d'Oise ;
- Améliorer les connaissances et le partage de l'information sur la biodiversité ;
- Assurer une meilleure prise en compte du patrimoine naturel dans la planification du territoire et les politiques publiques départementales ;
- Impliquer l'ensemble des Valdoisiens.

Ainsi, les actions dont l'impact a été positif lors du précédent échéancier ont été reconduites, et de nouvelles actions, adaptées aux enjeux actuels du Val d'Oise, ont été programmées, comme :

- Créer un réseau de réservoirs de biodiversité et de quiétude pour la biodiversité ;
- Accompagner les projets de création d'espaces naturels renforçant la continuité des trames écologiques ;
- Inciter les communes et les intercommunalités à la collecte de données naturalistes via l'organisation d'un appel à projets ;
- Maintenir un niveau élevé d'offres de "Sorties nature en Val d'Oise" ayant pour thématique la découverte et la connaissance de la biodiversité ;
- Renforcer la place du public vulnérable dans les dispositifs liés à la découverte de l'environnement (améliorer l'accessibilité des ENS, inclure le public vulnérable dans l'offre de sorties nature, proposer des animations, ateliers et chantiers au public vulnérable).

Créer un nouvel aménagement en faveur de la faune sauvage le long d'une route départementale



Crapauduc RD92 à Montgeroult
© Département du Val d'Oise

Dans une logique de préservation de la biodiversité, le Département a réalisé l'aménagement dans la vallée de la Viosne, de crapauducs le long de la RD92, entre Montgeroult et Ableiges. Ces aménagements, répartis sur deux sites, visent à **sécuriser la traversée de la RD par les amphibiens** (crapauds, grenouilles, tritons et salamandres) en période de migration au printemps. En effet, ces espèces ont une phase de vie aquatique et une phase de vie terrestre, ainsi elles doivent rejoindre des mares pour se reproduire. Ce dispositif, créé en 2025, a bénéficié d'une subvention de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (Fonds vert) et illustre la volonté du Département d'intégrer des solutions concrètes de prise en compte de la faune le long du réseau routier départemental, en complément d'autres actions déjà réalisées comme le radar faune.



Lézard vert au Bois de Morval

Créédits : Laurent But pour le
Département du Val d'Oise

03.

Favoriser la biodiversité dans les projets de travaux

Le Département intègre la préoccupation de la biodiversité dans le projet de déconstruction, reconstruction et renaturation du collège de la Justice à Cergy.

En effet, le collège La Justice de Cergy, construit en 1978, présente une vétusté avancée du bâti, des équipements et des installations techniques, entraînant inconfort et surconsommation énergétique. L'inaccessibilité aux personnes à mobilité réduite, la forte présence d'amiante et la proximité de canalisations d'hydrocarbure compliquent toute rénovation. Face à ces contraintes, **la construction d'un nouveau collège sur le même terrain**, d'une surface importante, suivie de la déconstruction de l'ancien et de la renaturation du site, a été privilégiée.

Le collège, situé en zone urbaine, bénéficie néanmoins de la présence d'une faune et flore que le Département souhaite préserver et valoriser. Pour se faire, l'opération est inscrite dans une démarche de labellisation « BiodiverCity Construction », label délivré par le Conseil International Biodiversité et Immobilier (CIBI) qui évalue et affiche la performance écologique des bâtiments autour de quatre grands axes :



Axe 1 - Engagement

L'engagement - le Maître d'ouvrage



Axe 2 - Moyens mis en œuvre

Le projet - la Maîtrise d'œuvre (paysagiste/concepteurs)



Axe 3 - Evaluation des bénéfices écologiques

Le potentiel écologique - L'écologie



Axe 4 - Bénéfices pour les usagers

L'usage - les utilisateurs



Par exemple, trois actions sont notamment prévues pour répondre à l'axe 1 :

Image du futur collège la Justice
© Agence MAAJ Architectes

1/ Assurer la gestion écologique des espaces extérieurs notamment par des formations obligatoires destinées aux responsables de maintenance des collèges.

2/ Mettre en œuvre un parcours pédagogique biodiversité pour sensibiliser, informer et expérimenter autour de cet enjeu et encourager une gestion durable du site par l'ensemble des usagers. Ce parcours inclut des panneaux signalétiques et explicatifs, habitats pour la faune réalisés avec les usagers du collège et des partenaires locaux.

3/ Animer des ateliers de sensibilisation à la biodiversité auprès de tous les usagers du collège (éco-délégués, enseignants en Sciences de la Vie et de la Terre, Conseiller Principal d'Education, et membres de la direction) portant sur l'observation de la faune et de la flore présentes sur site.

Toutes ces actions ont pour but de pérenniser la démarche, en permettant aux usagers d'être véritablement acteurs dans la préservation de la biodiversité de leur collège.

04.

Adapter les pratiques de gestion

Le Département assure une gestion durable du patrimoine arboré et des espaces enherbés dans les espaces propriétés du Département

Promouvoir la gestion différenciée dans le parc de l'abbaye de Maubuisson

Depuis plusieurs années, le parc de l'abbaye de Maubuisson fait l'objet d'une gestion différenciée. Cette méthode permet de réduire les interventions humaines sur certaines zones, notamment les prairies naturelles, afin de favoriser le développement de la faune et de la flore locales.

Dans une démarche d'optimisation et de structuration de ce mode de gestion, plusieurs actions ont été menées cette année :

- Redéfinition des zones d'entretien en fonction des usages du site ;
- Ensemencement en plantes locales des espaces les moins diversifiés ;
- Mise en place de protocoles de suivi de la faune et de la flore.

L'ensemble de ces pratiques a été formalisé dans un livret d'entretien, garantissant la cohérence des interventions à long terme. Parallèlement, une communication à destination du grand public a été installée sur le site afin de sensibiliser les visiteurs aux enjeux de la gestion différenciée.



Parc de l'abbaye de Maubuisson
© Département du Val d'Oise

Cette démarche, déjà bien ancrée à Maubuisson, constitue une étape importante vers une **généralisation de ce mode de gestion à l'ensemble des parcs départementaux**.

#3

La transition vers une économie circulaire



Evaluer les impacts sociaux-environnementaux des achats, partager l'usage plutôt qu'acheter individuellement le matériel dont la production et l'élimination ont un coût écologique et financier, réparer, valoriser la seconde vie des produits et les éliminer par des professionnels agréés, comptent parmi les actions qui mettent concrètement en œuvre les principes de l'économie circulaire.

L'économie circulaire se base sur un principe du circuit fermé, autrement dit chaque élément ou chaque « déchet » devient une nouvelle ressource. Le gaspillage n'existe pas.

01.

Engager la mise en œuvre du Schéma de promotion des achats socialement et éologiquement responsables

Créer un réseau d'acheteurs au sein du Département

Dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma de promotion des achats socialement et éologiquement responsables (SPASER) et notamment de son Axe 4 « L'efficience de l'achat public », le Département a souhaité mettre en place un réseau d'acheteurs d'environ 70 agents, dont le rôle est de :

- développer la transversalité de la fonction Achat en favorisant l'échange de bonnes pratiques, la formation continue des acheteurs et la création d'une culture commune d'achat (partage d'expériences, coopération interservices, mise à disposition d'outils communs, etc.) ;
- promouvoir et déployer le programme du SPASER en accompagnant les acteurs de l'Achat responsable pour mettre en œuvre les chantiers nécessaires aux actions recensées.

Des webinaires seront dispensés régulièrement, le premier a eu lieu en septembre 2025.

Poursuivre l'intégration des considérations environnementales dans les marchés

Répondant à l'objectif de mise en œuvre d'une stratégie bas carbone pour réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (Objectif 1 de l'axe 2 « Responsabilité environnementale » du SPASER), le Département a souhaité **renouveler son marché de transport par véhicule des jeunes pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance**, en intégrant des recommandations en matière de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne le type de véhicule utilisé.

Le Titulaire devra ainsi privilégier :

- les véhicules à faibles émissions, électriques ou essence ;
- les véhicules électriques ou hybrides pour les courses de moins de 20 km ;
- le titulaire fournira annuellement un justificatif de la part de véhicules électriques ou hybrides utilisés dans le cadre du marché pour cette catégorie de courses.



Par ailleurs, le Département fait réaliser désormais les carnets de santé (20 000 exemplaires par an) et de maternité (5000 exemplaires par an) **en papier recyclé**, par son prestataire. Ces documents sont distribués par les services sociaux aux publics concernés.

De plus, le nouveau marché pour la fourniture de repas en assemblage, dans la restauration scolaire de certains collèges, a intégré **un critère environnemental** (stratégie livraison éco-responsable et stratégie opérationnelle avec limitation des emballages notamment, ...). Le candidat choisi propose ainsi :

- Un schéma d'approvisionnement en circuits courts se limitant au maximum à un seul intermédiaire

- Des tournées optimisées et effectuées à l'aide d'une flotte de camions hybrides conduite par des chauffeurs formés à l'écoconduite ;
- La réalisation de mesures d'émissions de carbone ;
- Les fournisseurs privilégiés sont engagés dans une démarche de réduction ou d'écoconception de leurs emballages.

Poursuivre l'intégration des considérations sociales dans les marchés

Les marchés de travaux de la Direction des Routes départementales intègrent des clauses d'exécution en matière d'insertion sociale (sous réserve d'un seuil de durée fixé à 3 mois et d'un montant minimum de 500 000 € HT), pour favoriser l'**insertion professionnelle des publics en difficulté**. En 2024 et 2025, ces clauses ont été étendues aux accords cadre à bons de commande, en fonction de la nature des prestations ou des travaux tels que les petites et moyennes opérations d'amélioration et de réaménagement du réseau routier départemental.

Réaliser le bilan de la première phase de déploiement du tri et de la valorisation des biodéchets dans la restauration scolaire des collèges et les restaurants administratifs

Le Département du Val d'Oise a lancé progressivement au cours de l'année 2025 la collecte des biodéchets dans 22 collèges, dans le cadre de son Schéma directeur de la restauration départemental. Ce dispositif, combinant **adaptation des locaux, équipements** (bacs dédiés), **formation des équipes et sensibilisation des élèves**, affiche une qualité de tri plutôt bonne avec 98,5 tonnes de biodéchets détournées des ordures ménagères et valorisées en 20 tonnes de compost. Malgré des disparités entre collèges, les résultats encouragent une extension à 5 sites supplémentaires en 2026. Des actions complémentaires seront également conduites début 2026 en ciblant l'amélioration de la communication, un suivi qualitatif renforcé et des partenariats locaux pour optimiser la valorisation (utilisation du compost sur les parcs et jardins départementaux).



Table de tri au collège Monod
à Beaumont-sur-Oise
© Département du Val d'Oise

02.

Assurer une gestion durable du matériel dans les collèges

Allonger la durée de vie des équipements informatiques dans les collèges

Le Département a prolongé la durée des dotations en ordinateurs fixes de 6 à 7 ans, celle des vidéoprojecteurs de 6 à 10 ans et a développé le réemploi de matériel :

- Usage des iPads seconde vie sur les dispositifs particuliers (ULIS, UPE2A, SEGPA, etc.) ;
- Usage des iPads seconde vie pour les dotations à titre individuel (professeurs EPS, gestionnaires du système d'informations ATHENA, référents iPad, etc.) ;
- Usage de vidéoprojecteur seconde vie dans des salles ciblées avec un usage modéré constaté (salle informatique, salle de réunion, etc.).

03.

Favoriser une alimentation durable

Faire connaître et apprécier les légumes aux collégiens

Soucieux de l'avis de ses convives, le Département a réalisé en 2024 une enquête de satisfaction au sein de 34 collèges valdoisiens qui ont mis en lumière **la réticence des élèves face aux légumes**, qui se retrouvent très souvent gaspillés.

Fort de ce constat, le projet « Les légumes au fourneau » a émergé dans le but de valoriser ces aliments aux propriétés nutritionnelles exemplaires et souvent mal connus.

Il s'agit d'un **parcours pédagogique proposé en expérimentation** au sein d'une classe de 5^{ème} du collège Jean-François Clervoy de Franconville, qui se déroulera entre octobre 2025 et juin 2026.

Dans le but de proposer une continuité durant toute l'année et ainsi aborder un maximum de notions avec les élèves, ce parcours s'articulera en 8 étapes :

- Une séance théorique ;
- Deux sorties aux cueillettes de Cergy et d'Attainville, suivies d'un atelier culinaire ;
- Une exposition sur le thème des vitamines et une animation durant la pause méridienne « vélo à smoothie » ;
- 3 ateliers « création de menu », « création d'un potager » et « création d'un calendrier des fruits et légumes de saison ».



L'ensemble de ces séances vise à répondre aux objectifs suivants :

- Faire découvrir les légumes aux collégiens afin qu'ils puissent les appréhender et les apprécier ;
- Sensibiliser les élèves à une alimentation saine, équilibrée et durable ;
- Leur faire découvrir le circuit des légumes de la graine à l'assiette ;
- Mettre en valeur les fermes cueillette du département ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire au sein des restaurants scolaires.

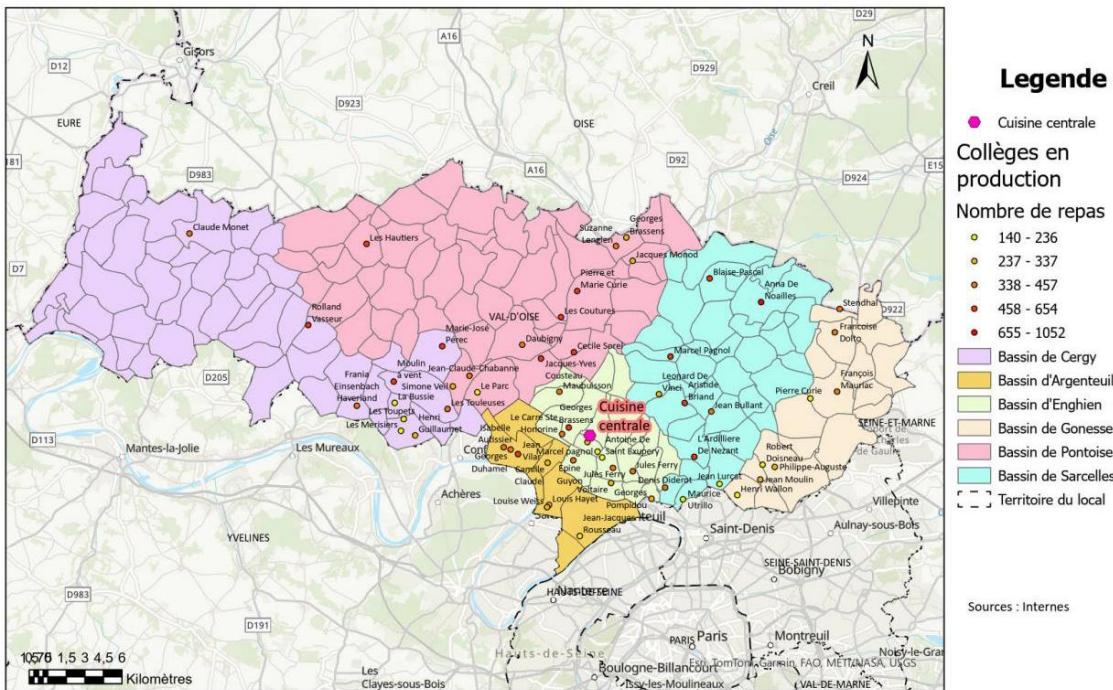
Créer l'Ecole des Chefs du Départemental du Val d'Oise

Un centre de formation, d'apprentissage et d'échange des bonnes pratiques culinaires a été inauguré au collège de Maubuisson de Bessancourt à travers l'Ecole des Chefs du Département du Val d'Oise, le 14 février 2025. Cette école s'adresse aux chefs de cuisine et à l'ensemble des agents de la restauration des 114 collèges du Val d'Oise, représentant un potentiel de 276 agents directement concernés et 780 agents qui ont la double mission « entretien/restauration ». Elle a pour objectif **d'apporter tous les apprentissages liés aux métiers de la restauration**, afin d'offrir des repas équilibrés et savoureux à tous les collégiens du département. Cet apprentissage est décliné sous plusieurs modules de formation, tant théoriques (règles d'hygiène et plan de maîtrise sanitaire, découverte de la nutrition, comprendre et appliquer le Groupement d'étude des marchés en restauration collective et den, etc.) que pratiques, avec une cuisine d'application de 73 m² pour des ateliers culinaires sur l'innovation, les repas végétariens, les nouveaux produits et la mise en valeur de la prestation.



Elle a également comme mission de promouvoir une **alimentation de qualité pour les collégiens** en privilégiant les produits locaux. L'Ecole des Chefs vise à développer l'innovation culinaire, à travers l'utilisation de nouveaux produits et la maîtrise des nouvelles techniques culinaires, grâce à du matériel dernière génération. Le partenariat avec des agriculteurs du territoire, permet de cuisiner les produits qu'ils proposent, avant de les intégrer dans les trames des menus du Département.

Réaliser une étude dans l'objectif de développer les approvisionnements en produits locaux pour les collèges du département



Le Département a conduit une étude afin de réaliser :

- un diagnostic de la restauration collective qui a permis de collecter des informations sur les besoins et les pratiques des chefs, produit par produit sur tout le Val d'Oise et par bassin scolaire, mais également de comprendre le cadre réglementaire de la restauration collective ;
- un diagnostic agricole qui a permis, avec l'aide de la Chambre régionale d'Agriculture d'Île-de-France, d'identifier 24 producteurs locaux intéressés pour approvisionner la restauration collective (du Val d'Oise et du nord Yvelines) ;
- des parangonnages avec d'autres collectivités ayant œuvré à ce même objectif.

Après avoir validé la définition d'un produit local comme étant « tout produit dont la matière première est originaire de la région Île-de-France ou d'un département limitrophe au Val d'Oise », les 2 diagnostics, enrichis par des entretiens et des sondages menés auprès des chefs de cuisine et des fournisseurs, ont permis de **construire une Stratégie départementale d'approvisionnement local**, accompagnée d'une feuille de route sur **5 ans** :

2025 – Mise en place et suivi d'indicateurs d'achats locaux, renforcement des achats hors marché (clause de non-exclusivité), référencement de producteurs chez les fournisseurs, visites d'exploitations, formation aux pratiques d'achats locaux, animation d'ateliers (Ecole des chefs, Salon de l'agriculture, bête à l'équilibre, etc.).

2028 – Anticipation du prochain marché du Groupement de Commandes (sourcing de l'offre, entretien avec les producteurs, rédaction de lots adaptés à l'offre locale et aux besoins de la restauration scolaire, ainsi que la sensibilisation des chefs).

2029 – Suivi des nouveaux lots.

Sensibiliser les chefs des établissements médico-sociaux aux risques de la dénutrition

GÉRONTO 95, réseau gérontologique et handicap du Val d'Oise, organise chaque année le concours culinaire des EHPAD valdoisiens « Géronto'P Chef », qui est aujourd'hui financé grâce à l'appui de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), dont le Département fait partie.



Depuis 2024, le concours Géronto'P Chef a lieu au sein de 8 EHPAD concourant, à 8 dates différentes entre septembre et mars, permettant ainsi aux résidents de bénéficier directement des plats proposés spécialement pour le concours, dont ils définissent le thème. Pour l'édition 2025, le thème retenu est « Les envies de nos aînés » et les menus doivent se composer d'une entrée à base d'œuf, d'un plat à base de veau et d'un dessert au chocolat, et concerner plus de 640 résidents. Le Département participe en tant que membre du jury, aux côtés des résidents, de représentants de l'ARS, de Chefs de l'association des Cuisiniers de France et de professionnels de santé ou d'animation de la vie sociale.

Ainsi, en plus de la **professionnalisation des chefs d'EHPAD et des apprentis** de l'Institut des Métiers de l'Artisanat de Villiers-le-Bel à la restauration en collectivité, ce concours permet d'aborder la **dénutrition** au travers de 2 axes :

- maintenir le plaisir gustatif des aînés avec des repas savoureux et bien présentés ;
- sensibiliser les chefs des établissements médico-sociaux aux risques de la dénutrition et aux besoins nutritionnels spécifiques des personnes âgées.

En parallèle du concours culinaire, un concours artistique « Géronto Arts & Nutrition » est organisé pour les résidents des EHPAD concourant, qui doivent créer une œuvre artistique en lien avec l'alimentation. Les créations artistiques seront présentées lors du déjeuner de la remise des prix en avril 2026.

#4



La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations



La cohésion sociale est une précieuse richesse territoriale. Aider le plus grand nombre à disposer des clés d'une bonne intégration socio-culturelle et professionnelle est une forte et constante condition du développement durable.

01.

Protéger et accompagner les plus vulnérables

Innover avec la médiation canine auprès des familles et enfants suivis par l'Aide sociale à l'enfance

Le Département a développé un outil innovant avec la mise en place d'une médiation canine auprès des enfants pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance. En associant la présence apaisante et bienveillante d'un chien à un cadre éducatif et relationnel structuré, cette démarche vise à **favoriser l'apaisement et à renforcer la confiance, l'estime de soi et la capacité des jeunes accueillis à entrer en relation avec autrui**.



Séance médiation canine
© Madame Tanchoux-Sombert

Sur le plan psychologique, la médiation canine contribue à la **régulation des émotions**. Sur le plan éducatif, les activités (brossage, promenade, jeux, apprentissages simples) renforcent la **concentration, l'autonomie et la valorisation personnelle**. Cette approche innovante, qui s'inscrit pleinement dans les missions de protection de l'enfance, a participé au bien-être global de 11 enfants de 3 à 15 ans en 2025.

Apporter un soutien à la Parentalité et développer les compétences psycho-sociales des enfants de 3 à 6 ans



Le Département, via son service des actions de santé, participe au nouveau Comité territorial de promotion des compétences psychosociales (copiloté par la Direction des Services Départementaux de l'Education nationale, l'Agence Régionale de Santé et le Département du Val d'Oise). Dans ce cadre, à l'appui du grand nombre d'actions proposées dans les établissements scolaires, il a été jugé nécessaire par le Département d'impliquer davantage les parents. Dans le cadre de l'Appel à projets ARS 2025 de lutte contre les addictions, le déploiement d'un Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité (PSFP) 3-6 ans a été retenu pour trois ans avec un financement total de 90 730 €. Ce programme national, reconnu comme action probante de santé publique, s'inscrit dans une approche globale de promotion de la santé mentale et vise à renforcer les environnements favorables à la prévention des comportements inadaptés ou à risque, en développant les facteurs de protection individuels : les compétences psychosociales des enfants et les facteurs familiaux. Evalué scientifiquement, le PSFP

renforce la confiance en soi des parents et améliore le bien-être des enfants. Basé sur l'entraide entre pairs et le respect des individualités, les 12 sessions d'ateliers parents-enfants encadrées par des professionnels, permettront à tous d'expérimenter des outils et de mettre en pratique des stratégies favorables au bien-être de la famille.

Lutter contre la fracture numérique en faveur des étudiants les plus modestes

Le Département a mis en place pour les étudiants valdoisiens, à partir du 1^{er} avril 2025 sur la plateforme Val d'Oise Tremplin, un soutien pour l'achat d'un ordinateur afin de **lutter contre la fracture numérique**. Ce volet est accessible aux jeunes âgés de 18 à 30 ans, inscrit dans une formation qualifiante, sur critère de ressources. Il permet à ces derniers de solliciter une aide à hauteur de 400€ pour l'acquisition de matériel informatique, versée en deux fois. Au 9 décembre 2025, 68 jeunes ont pu bénéficier d'une aide à l'achat d'un ordinateur pour un montant total de 27 200€ attribués.



02.

Renforcer l'accompagnement des publics les plus précaires

Promouvoir le partage, la transition écologique et la consommation solidaire auprès de publics en situation de précarité

Dans le cadre de la 3^{ème} édition de son Forum « Consommer Autrement » à Herblay-sur-Seine le 30 septembre 2025, le Département a innové en proposant au public des ateliers interactifs et réflexifs sur le thème de la consommation durable. Ainsi, un atelier a été animé par des professionnels du Département autour de la **consommation énergétique**, après avoir préalablement participé à une demi-journée de sensibilisation à la sobriété énergétique animée par l'association Les petits débrouillards.



Forum Consommer Autrement
Herblay - 30 septembre 2025
© Département du Val d'Oise

Cette association présente sur le forum a organisé également une animation autour de la consommation durable.

Ce temps fort a permis de renforcer les échanges entre les structures, les visiteurs et les professionnels, ainsi qu'une meilleure connaissance des ressources du territoire par les publics en insertion. A cette occasion, 170 visiteurs et 50 exposants ont participé.

03.

Améliorer l'accessibilité et la qualité des services publics

Mieux repérer et accompagner les ménages en situation de précarité énergétique

Dans le cadre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et du Pacte des Solidarités, le Département du Val d'Oise met en œuvre les 3 actions suivantes afin de mieux repérer et accompagner **les ménages en situation de précarité énergétique** :

- Une première action financée par le FSL, est destinée à éviter la suspension de la fourniture d'énergie (électricité, gaz, réseau de chauffage urbain, eau). 3 542 demandes ont été examinées en 2024 conduisant à 3 222 ménages aidés, pour un montant de 1 179 838 €.
- Une seconde action du Pacte des Solidarités vise à aider à l'amélioration de l'Habitat et la lutte contre la précarité énergétique au bénéfice des ménages en difficulté. La démarche consiste à repérer les locataires et/ou les propriétaires concernés, à les encourager à devenir acteurs de leur projet à travers des actions d'amélioration de l'habitat et à les responsabiliser dans la gestion et l'entretien courant de leur lieu d'habitation. En 2024, 15 aides ont été accordées à 6 ménages, pour un montant de 6 241 €.
- Une dernière action du Pacte des Solidarités permet de repérer les ménages en situation de précarité énergétique, jusqu'alors inconnus du FSL, via des mesures d'Accompagnement Social liées au Logement, facilitant leur accès au dispositif. En 2024, 97 ménages ont été aidés représentant un montant total de 76 806 €.



Enfin, dans le cadre de ce même Pacte des Solidarités, le Département a engagé cette année une démarche de préfiguration d'un **réseau départemental** pour renforcer la lutte contre la précarité énergétique. Cette initiative vise à structurer une action collective entre acteurs (Centres Communaux d'Action Sociale, Caisse d'Allocations Familiales, associations, collectivités, services départementaux), aujourd'hui dispersés, en s'appuyant sur les groupes de travail existants (notamment autour du Pacte Territorial France Rénov').

Face à des freins majeurs (saturation des dispositifs curatifs (impayés en hausse), manque de moyens pour le préventif, et difficultés à toucher les publics isolés en non-recours aux droits), le projet cherche à mettre en place une **approche collaborative**. Ses objectifs clés sont d'améliorer le repérage des ménages vulnérables, de clarifier les parcours d'orientation (en cartographiant les rôles des acteurs sociaux, énergétiques, sanitaires, etc.), et de modéliser un processus d'accompagnement lisible pour les professionnels comme pour les usagers.

À terme, ce réseau doit fédérer les acteurs, favoriser leur montée en compétences transversales, et optimiser le suivi des publics (éviter les doublons, partager les informations). Les premières déclinaisons opérationnelles de la mise en œuvre de ce réseau sont attendues dès le début de l'année 2026.

Présentation du nouveau parcours usager dans le cadre du déploiement de France Rénov'

Val d'Oise Rénov', déclinaison valdoisienne du service public de la rénovation de l'habitat, a pour objet de faciliter l'accès à l'information aux usagers, de les orienter tout au long de leur projet de rénovation de leur logement, et d'assurer également un accompagnement spécifique auprès des ménages aux revenus modestes.

Mis en place depuis 2021, son cadre technique et financier de mise en œuvre a été renouvelé en 2025. Objectif : assurer 20 000 conseils pour **accompagner désormais les foyers dans leur projet de rénovation énergétique ou d'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie** au cours des 3 prochaines années. Pour ce faire une enveloppe globale prévisionnelle de 2,2 M€ sera mobilisée par l'ANAH, le Département et 9 intercommunalités pour financer les moyens nécessaires à l'information, au conseil et à l'orientation des publics d'une part, et mobiliser, sensibiliser et animer la communauté d'acteurs afin de promouvoir le « réflexe » Val d'Oise Rénov' pour tous porteurs de projet. Malgré une année 2025 marquée par des évolutions non prévues des dispositifs de soutiens financiers nationaux, ce sont tout de même 2 500 personnes qui ont été conseillées et accompagnées par Val d'Oise Rénov' dans leur projet de rénovation sur le territoire des 9 intercommunalités partenaires.

Dans ce contexte, l'enjeu reste le même : permettre aux particuliers de construire un programme de travaux adapté réellement à leur situation et à leur logement avant de saisir les opportunités des financements en proposant des actions et démarches ciblées avec l'appui des acteurs publics et privés du territoire.

Le Conseil départemental
aux côtés des Valdoisiens



VAL D'OISE rénov'

Des conseils neutres et gratuits pour l'adaptation
et la rénovation énergétique de votre logement



04.

Améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées

>Les actions portées par le Département

Faciliter la lecture aux personnes déficientes visuelles ou empêchées de lire

La Bibliothèque départementale du Val d'Oise (BDVO) a imaginé et initié, en partenariat avec l'Association Valentin Haüy, une nouvelle forme d'accompagnement via l'**appel à participation Initiativ'Daisy**. Conçu initialement pour faciliter la lecture pour les personnes déficientes visuelles, le format Daisy (Digital Accessible Information System) répond plus largement aux besoins des personnes empêchées de lire du fait d'un handicap (dyslexie, handicap moteur, TDAH, TSA, etc.). Initiativ'Daisy a pour objectif de **soutenir la diffusion des livres audios** au format Daisy dans les bibliothèques du Val d'Oise et encourager le **développement d'actions**.



de médiation favorisant la lecture et les pratiques culturelles et artistiques des publics concernés. En complément, la BDVO labellisée "Facile à lire" par le Ministère de la Culture depuis 2023, a initié en juin 2025 le « comité Facile à lire », un espace de partage et d'échanges pour les bibliothèques.

Favoriser la pratique sportive des personnes en situation d'handicap

Le Département est engagé dans le développement du sport adapté et de la pratique para sportive. En 2025, 1 380 personnes en situation d'handicap sont licenciées au sein d'un club sportif Valdoisien.

Depuis 2023, le Département, en partenariat avec le Comité Paralympique et Sportif Français, a déployé le dispositif « Club Inclusif ». Celui-ci a pour objectif de transmettre les bases théoriques et d'accompagner les clubs dans la mise en œuvre d'actions et de projets favorisant **l'accueil des parasportifs** au sein de leurs structures. En 2025, 13 clubs étaient inscrits pour suivre le programme, parmi lesquels 3 avaient déjà un projet d'accueil ou effectuaient des actions inclusives à destination des personnes en situation de handicap. A la suite de l'accompagnement du Comité départemental de Sport Adapté et Handisport, la majorité des clubs se sont référencés sur le handiguide et/ou sur l'annuaire handicap de la MDPH du Val d'Oise.

Parallèlement, 4 clubs se sont également affiliés à la Fédération Française du Sport Adapté (FFSA) et/ou à la Fédération Française Handisport (FFH), et certains clubs ont participé à des événements para-sportifs grand public.

Le Département soutient également financièrement **les manifestations sportives à destination des personnes en situation d'handicap**, inscrites ou non aux calendriers officiels des compétitions. En 2025, ce sont 3 manifestations qui ont été soutenues par le Département pour un montant total de 9 450 €.

En 2025, il a soutenu 9 para-athlètes de haut niveau pour un montant total de 25 000 €.



Crédits : freepik

>Au sein de l'administration départementale

Agir avec la « Mission Handicap » au sein du Département

La Mission Handicap du Département a élaboré en 2025 les « handigames » afin de renforcer la sensibilisation à la **prise en compte du handicap dans le quotidien professionnel**.

Ceux-ci ont été conçus en réutilisant le mobilier et les équipements déjà disponibles pour concevoir des activités 100 % sur mesure, tout en collaborant avec des entreprises locales issues du milieu protégé.



Enfin, l'activité se déroulant en équipe a favorisé la cohésion et l'entraide, qui sont les valeurs essentielles à l'intégration du handicap dans le travail quotidien.

Ainsi, en avril 2025, le premier acte des Handi-Games a pris la forme d'un escape-game au cours duquel, près de 100 agents, plongés dans un univers de polars, ont dû résoudre des énigmes en équipe.

En octobre 2025, à l'occasion du mois du Développement Durable, une soixantaine d'agents s'est réunie à l'Abbaye de Maubuisson pour participer à plusieurs ateliers ludiques de sensibilisation au handicap (1, 2, 3 Soleil revisité, la mystérieuse boîte noire, la sensibilisation par la réalité virtuelle).

05.

Améliorer l'insertion des personnes éloignées de l'emploi

Reconduire le projet Terr'happy en 2026 en direction des bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA)

Le Département du Val d'Oise a été lauréat d'un prix Territoria d'Or 2023 pour le déploiement de **jardins à vocation thérapeutique** dans les établissements médico-sociaux avec l'entreprise à vocation sociale, Terr'Happy, qui a pour mission d'améliorer la santé de personnes vulnérables grâce à l'activité de jardinage. Depuis, l'action s'est peu à peu orientée vers les bénéficiaires du RSA.

En effet, entre janvier 2024 et juillet 2025, 46 ateliers ont été réalisés sur deux sites (Abbaye de Maubuisson et Résidence autonomie de Beauchamp) dont 17 avec un public mixte : 60 bénéficiaires du RSA et 45 référents sociaux provenant des services sociaux du Département, de l'association Agir pour la Réinsertion Sociale (ARS95) et autres associations d'insertion, des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et de France travail.

Les bénéficiaires du RSA orientés sont souvent en situation d'isolement social, très éloignés de l'emploi, avec des difficultés liées à leur santé. Habitent parfois loin des sites, les déplacements leur demandent un effort particulier au vu de leur situation.

Les principaux bénéfices recherchés et observés ont été : la remobilisation, la resocialisation, l'entraide, la reprise de confiance en soi et la réduction de l'anxiété.

Les bénéficiaires ont exprimé leur satisfaction pour les temps d'échange, la sensation d'apaisement et de reconnexion que procure le jardin et l'entraide créée au sein des groupes.

Sur la période, les ateliers ont débouché sur un retour à l'emploi dans le maraîchage, 3 autres participants ont souhaité s'orienter vers le secteur des espaces verts ou du maraîchage, une autre personne a intégré un ESAT et plusieurs ont intégré en parallèle une association (ex : croix rouge).

Au vu de ces résultats, le Département reconduit l'action en 2026 en ciblant davantage les bénéficiaires du RSA.

#5

L'épanouissement de tous



Chaque Valdoisien doit pouvoir naître, grandir, s'épanouir et vieillir dans les meilleures conditions. Dans ce contexte de crises de différentes natures, il est d'autant plus important de veiller à faciliter l'accès de tous aux conditions de leur épanouissement, en fluidifiant les parcours inclusifs.

Cette finalité est conditionnée par la santé et le bien-être de tous, que ce soit au travail ou dans la vie personnelle.

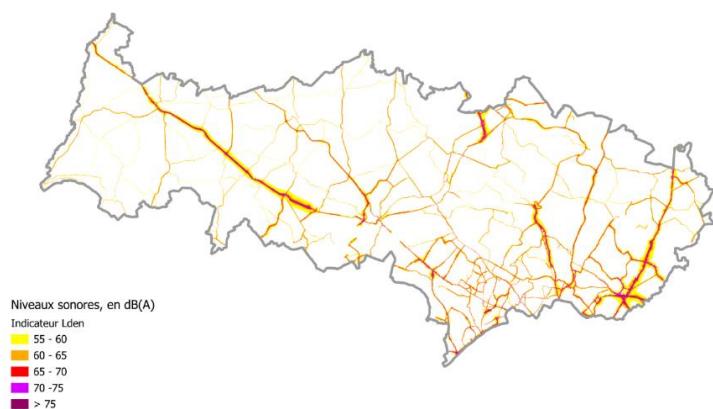
01.

Réduire les effets des nuisances sonores sur la santé et le bien-être

Mettre à jour le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) avec l'aide de l'observatoire régional Bruitparif

Le Conseil départemental du Val d'Oise a approuvé le 17/10/25 son projet de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 4^e échéance avant sa mise en consultation du public préalable à l'adoption du PPBE.

Carte stratégique de bruit de type A pour l'indicateur Lden (sur 24 heures) Bruit des routes départementales de plus de 3 millions de véhicules par an



Le PPBE est un document réglementaire issu de la directive européenne du 25 juin 2002, qui doit être révisé tous les cinq ans. Il s'applique au Département du Val d'Oise, en tant que gestionnaire d'infrastructures routières de plus de 3 millions de véhicules/an, sur la base des cartes stratégiques du bruit, arrêtées par le Préfet du Val d'Oise et élaborées par le CEREMA.

Ce document doit recenser les actions engagées et celles programmées par le Département du Val d'Oise, afin de prévenir, **réduire les effets du bruit routier et valoriser les espaces naturels**, zones de ressourcement identifiées dans le département.

Un travail spécifique de mise à jour des cartes de bruit de 4^{ième} échéance a été engagé avec Bruitparif selon les dernières données de campagnes de mesures, état du réseau routier, évolution des flux et des vitesses, mesures de résorption du bruit réalisées.

Il a permis une identification plus précise des points noirs de bruit et de **45 zones à enjeux prioritaires**.

Le projet de plan prévoit les principes de hiérarchisation des interventions pour résorber les points noirs de bruit routier départementaux, suivants :

- Les actions sur les caractéristiques de l'infrastructure (réalisation d'enrobés peu bruyants ou phoniques et mise en place de protection en bordure de la voie bruyante (merlon, écran) ;
- Les actions sur l'organisation des flux de déplacements et la réduction de la vitesse, notamment les requalifications urbaines, ayant pour effet de modérer la vitesse des véhicules et de favoriser le report modal, en développant des modes de transport collectifs et/ou actifs ;
- Les actions sur l'isolation phonique du bâti.

Préserver les zones de ressourcement en limitant l'usage du matériel thermique pour l'entretien des espaces verts

La régie espaces verts du Département poursuit la modernisation de ses équipements en adoptant progressivement du **matériel électrique**. Ce type de matériel présente de nombreux avantages : il réduit considérablement le bruit et les émissions de polluants atmosphériques, tout en offrant un meilleur confort de travail pour les agents et une meilleure qualité d'accueil pour le public.

Si cette évolution implique d'adapter certaines pratiques et modes de gestion, elle représente une véritable avancée pour l'entretien des espaces verts. Cette année, la régie s'est dotée d'une tondeuse, d'une débroussailleuse, d'un sécateur mécanisé et d'un souffleur électriques.

L'ensemble de ces équipements fonctionne sur batteries interchangeables, favorisant ainsi la polyvalence, la simplicité d'utilisation et la réduction de l'empreinte environnementale.

De la même façon, les petits matériels d'entretien des espaces verts utilisés pour l'entretien des abords des routes départementales sont, depuis 2024, renouvelés par des équipements électriques (souffleurs, tronçonneuses, débroussailleuses).

02.

Promouvoir l'égalité femmes-hommes et lutter contre la délinquance

Adopter une nouvelle Stratégie départementale d'égalité femmes-hommes

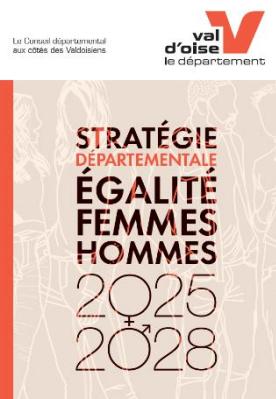
L'égalité femmes-hommes est un enjeu central en faveur duquel le Département du Val d'Oise s'est engagé depuis 2010.

L'Assemblée départementale a ainsi renouvelé le 14 février 2025 sa stratégie départementale d'égalité femmes-hommes à travers une nouvelle feuille de route pour la période 2025-2028, articulée autour de **quatre grandes orientations** :

- Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes ;
- Démocratiser l'éducation à l'égalité femmes-hommes et lutter contre les stéréotypes ;
- Consolider l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité ;
- Favoriser l'insertion des femmes et leur accès à la santé.

L'ensemble des actions proposées a vocation à être conduit **en partenariat avec les acteurs du territoire** : Préfecture, Tribunal judiciaire, Education nationale, forces de l'ordre, opérateurs de prévention spécialisée, associations, etc.

L'évaluation annuelle des actions conduites permettra, le cas échéant, leur adaptation. Un état d'avancement sera présenté chaque année à l'Assemblée départementale, dans le cadre du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.



Déployer des dispositifs innovants pour sensibiliser les agents du Département à la prévention et à la lutte contre les violences sexistes et sexuelles

Dans le cadre de la Stratégie départementale d'égalité femmes-hommes 2025-2028 et afin de prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail, le Département du Val d'Oise a renforcé la **sensibilisation des agents** sur ce sujet par l'intermédiaire de dispositifs innovants :

- Un module de **e-learning interactif** librement accessible à tous les agents. Cet outil vise à leur permettre d'identifier les différentes formes de violences sexistes et sexuelles, de reconnaître les signaux d'alerte et de connaître les ressources et procédures internes pour réagir efficacement.
Ce module sera **systématiquement proposé aux nouveaux agents** lors de leur arrivée au sein de la collectivité et dans le cadre du **parcours nouveau manager**. Depuis son déploiement en mars 2025, 136 agents ont accédé au e-learning.
- Des sessions de **sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles** par l'intermédiaire de la **réalité virtuelle**. Cette solution ludique et innovante, par son approche pédagogique impactante et particulièrement adaptée à ce sujet sensible, favorise une réelle prise de conscience des collaborateurs. Les différentes sessions organisées depuis début 2024 ont permis de sensibiliser plus d'une centaine d'agents et de nouvelles sessions sont d'ores et déjà programmées.



Favoriser la pratique sportive féminine

Le Département souhaite encourager la pratique sportive des femmes au sein des clubs Valdoisiens en soutenant notamment l'organisation de **manifestations sportives féminines** inscrites ou non aux calendriers officiels des compétitions. En 2025, le Département a soutenu 5 manifestations pour un montant total d'aide de 13 800 €. En 2025, ce sont 94 052 femmes qui ont été déclarées licenciées par les Comités départementaux sportifs.



La Petite Valdoisienne – 8 mars 2025
© Département du Val d'Oise

Le 8 mars 2025, Journée internationale des droits des femmes, le Département a souhaité marquer son engagement en faveur du droit des femmes en proposant un **événement sportif populaire** visant à sensibiliser le grand public à l'importance de la pratique sportive féminine et à l'égalité Femme-Homme. C'est ainsi qu'environ 280 personnes ont participé à « La Petite Valdoisienne », course de 2 kilomètres ouverte à tous, quel que soit l'âge ou le genre, organisée à Athletica, le Centre de hautes performances sportives du Val d'Oise.

En 2025, le Département a soutenu individuellement 72 sportives de haut

niveau pour un montant d'aide total de 81 550 €. Ce soutien permet aux sportives de couvrir une partie des frais liés à leur pratique (équipement, suivi médical et para-médical) et à leur participation aux compétitions (frais de déplacement, d'engagement, d'hébergement, etc.).

Renforcer davantage l'action du Département en matière de sécurité et de prévention de la délinquance

Afin de renforcer son action en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, et d'assurer un maillage plus important à l'échelle du territoire, le Département a signé le 26 septembre 2025 un Contrat de Sécurité Intégrée avec la Préfecture du Val d'Oise.

Cet outil, qui a pour objectif de concrétiser à un niveau stratégique le partenariat et l'engagement entre l'État et le Département pour la **sécurité de tous**, comporte notamment plusieurs objectifs qui concourent à la prévention de la délinquance :

- Renforcer la coordination des actions de prévention mises en œuvre par le Département et les unités spécialisées de la police et de la gendarmerie en direction des publics jeunes et vulnérables ;
- Renforcer le maillage en matière de prévention et de lutte contre les violences conjugales, intrafamiliales et en matière de protection de l'enfance ;
- Accentuer la prévention et la lutte contre les atteintes environnementales ;
- Prévenir le repli communautaire et sensibiliser aux valeurs de la République ;
- Renforcer la prévention en matière de sécurité routière.



03.

Promouvoir la transition écologique et sociale sur le territoire et au sein de l'administration départementale

S'engager à soutenir le projet de territoire du Parc naturel régional du Vexin français

Le Conseil départemental a approuvé le 28 novembre 2025 la charte révisée du Parc naturel régional du Vexin Français, document stratégique coconstruit pour 15 ans avec l'État, la Région, le Département, les EPCI et les 107 communes du territoire d'étude – dont 9 nouvelles dans les Yvelines. Ce texte, fruit d'une démarche collaborative initiée en 2019, fixe **4 défis majeurs pour préserver l'équilibre unique du Vexin**, premier Parc labellisé « Pays d'art et d'histoire » :

- Renforcer le vivre-ensemble en favorisant la participation citoyenne, l'accès à la culture et le lien social ;
- Protéger les patrimoines naturel et bâti pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité, des paysages, et de la ressource en eau ;
- Accélérer la transition écologique en conduisant des actions de sobriété énergétique de développement des énergies renouvelables, de neutralité carbone, et mobilités durables ;

- Dynamiser l'économie locale en favorisant les circuits courts, le tourisme responsable, et l'artisanat.

Concrètement, le Département s'est engagé à soutenir des actions phares et notamment la mobilisation des citoyens, le classement en « Zones de Protection Forte » des Espaces naturels sensibles, l'accompagnement des communes vers le « Zéro Artificialisation Nette », le développement des énergies renouvelables et des mobilités douces, ou encore la valorisation des filières locales. Pour ce faire, le Département collaborera activement avec le Syndicat mixte pour la mise en œuvre des défis, intégrera ses orientations dans les politiques publiques départementales et mobilisera ses services pour assurer des engagements, en particulier sur les volets climat, biodiversité et cohésion territoriale.

Le Département a ainsi réaffirmé son attachement à ce territoire rural et innovant, tout en s'inscrivant dans une dynamique territoriale cohérente avec les objectifs nationaux et locaux de transition écologique.

Organiser un événement « Bibliothèques vertes : semer le savoir, cultiver l'avenir »

La Bibliothèque départementale du Val d'Oise (BDVO) a mis les questions de transition écologique au cœur des échanges de ses Rencontres Valdoisiennes de la Lecture Publique (RVLP), le jeudi 2 octobre 2025. Une conférence introductory de la commission Bibliothèques vertes de l'ABF (Association des Bibliothécaires de France), a permis de donner à voir les différents champs couverts par les bibliothèques dans les thématiques du développement durable et de la transition écologique : collections, médiations avec les publics, numérique, outils de pilotage de projets...

Un espace « forum » a ensuite permis d'illustrer très concrètement ce principe de « bibliothèque verte », grâce notamment au partage d'expériences des bibliothèques valdoisiennes : les services de prêt d'objets en bibliothèque à Auvers-sur-Oise et Osny, la graino-bouturothèque participative d'Enghien-les-Bains, la malle « mesurer pour économiser » du réseau des bibliothèques de Cergy-Pontoise et le groupe de travail « environnement » du réseau des médiathèques du Val Parisis. Plusieurs de ces projets ont été soutenus financièrement par le Département, pour un montant total de 10 050 €, au travers du dispositif d'Appel à projets de lecture publique.

L'organisation de cette manifestation a été pensée de la manière la plus éco-responsable possible, avec une réflexion sur les mobilités des partenaires invités (proposition d'une solution de co-voiturage) et l'utilisation raisonnée des ressources dites « consommables » (limiter les impressions papier, utilisation d'un tableau noir pour écrire le programme).



Rencontres Valdoisiennes de la Lecture Publique – 2 octobre 2025
© Département du Val d'Oise

Un retour sur ces rencontres est publié sous la forme d'un article sur le portail de la bibliothèque départementale : bibliotheques.valdoise.fr

Améliorer l'appropriation des enjeux de la transition écologique et sociale des agents de l'administration départementale

Organiser la première édition du Mois du développement durable

Le Département du Val d'Oise a organisé cette année son tout premier Mois du développement durable, avec une intention simple : mettre en lumière les transitions déjà engagées dans la collectivité. Du 15 septembre au 17 octobre, une vingtaine d'actions ont été proposées grâce à l'implication de sept directions et services partenaires. Plus de 350 participants ont pris part à cette première édition,



explorant des thématiques qui reflètent la diversité des enjeux actuels : santé mentale, égalité femmes-hommes, mobilité, environnement, alimentation durable, handicap et achats responsables.

Cette première édition a permis de valoriser la construction d'une dynamique collective qui prend forme tant individuellement que collectivement.

Sensibiliser les agents de la Direction de la Culture du Département aux enjeux des transitions

Fin 2024, 89 agents de la Direction de la Culture ont participé à la Fresque de la Culture : un atelier collaboratif visant à faciliter la compréhension des enjeux de transition énergétique et climatique du secteur culturel, et à identifier les leviers d'actions mobilisables à titre individuel ou collectif.

La Fresque de la Culture s'appuie sur le rapport DÉCARBONONS LA CULTURE (nov. 2021 : la synthèse) issu du Plan de transformation de l'économie française, dont les résultats reposent sur des données vérifiées. À ce jour, cette ressource constitue le travail le plus abouti sur l'impact et la décarbonation du spectacle vivant, des arts visuels, du cinéma et du livre.

Les ateliers sont déclinés en plusieurs étapes :

- **Faire Culture** : interroger les visions et les valeurs des métiers de la Culture ;
- **Comprendre les enjeux énergie-climat** ;
- Comprendre l'**impact** de la Culture et trouver des **leviers** d'actions ;
- Continuer à **faire Culture** : avancer ensemble vers des pratiques durables.



04.

Favoriser l'apprentissage et le bien-être des collégiens

Faire connaître les métiers de l'environnement aux collégiens

Le Département souhaite aider les jeunes à **se projeter dans un métier vert ou en verdissement**. C'est l'ambition du nouveau parcours pédagogique « Orientation et métiers de l'environnement » proposé aux collèges du territoire. Sur l'année 2025-2026, ce sont les deux collèges Eisenbach-Haverlaand de Menucourt et Rosa bonheur de Bray-et-Lû qui bénéficieront de deux séances en classe avec l'association Semer l'Avenir, au cours desquels plusieurs questions sont posées aux élèves autour de cette problématique : Comment notre contexte écologique et économique appelle-t-il des compétences nouvelles et précieuses ?



Grâce à des séances ludiques menant à une production finale (fresque des métiers, construction de fiches sur un métier...), les séances plongent les collégiens dans un domaine d'activité tel que l'eau, l'énergie ou les déchets, et leur en présente la diversité des métiers, qu'ils soient directement reliés à l'environnement ou qu'ils se soient transformés avec la transition écologique. Une façon, pour certains, de prolonger leur engagement à l'école en tant qu'éco-délégués, ou leur intérêt pour le sujet jusque dans leur futur métier.

Le collège de Menucourt, labellisé E3D, propose ce parcours à des élèves de 4^{ème}, sur le thème des métiers de l'eau. A ce titre, le parcours soutiendra la visite de la station d'épuration de Neuville-sur-Oise, afin d'en découvrir le fonctionnement et les métiers reliés. Une fresque des métiers de l'eau sera réalisée par le groupe d'élèves, complétant ainsi les nombreuses productions artistiques du collège produites dans le cadre de projets d'éducation à l'environnement.

Les élèves d'une classe de 4^{ème} du collège de Bray-et-Lû découvriront, eux, la variété des métiers verts et en verdissement dans le domaine du bâtiment, en prenant l'exemple de leur collège et y retrouvant tous les métiers reliés, de l'architecte à l'agent de maintenance, en passant par les métiers du bois (charpentier, menuisier, ouvrier éco-construction). Ils élargiront ensuite cette découverte aux métiers de l'aménagement urbain.

Inspirer les collégiens autour des valeurs du sport

Le Département a mis en place depuis quelques années, un important dispositif de **soutien aux athlètes Valdoisiens de très haut niveau** et ce, afin de les soutenir en vue de leur éventuelle participation aux plus grandes compétitions internationales.



Un champion au collège - 17 décembre 2025
 © Laura Innocente

Dans le cadre du dispositif "Un champion au collège", le Département a offert à 141 élèves en 2025, l'opportunité de rencontrer des sportifs de haut niveau. À travers leurs témoignages inspirants, ces athlètes partagent leur parcours, mettant en lumière les liens entre réussite scolaire et performance sportive. Une manière concrète de transmettre les valeurs d'engagement, de dépassement de soi et de réussite. Il s'agit également de permettre aux élèves de démystifier certaines de leurs représentations et de se rendre compte dans le sport, on apprend aussi à perdre, respecter l'adversaire, observer les règles du jeu et les décisions de l'arbitre. On a le droit de faire des erreurs et d'en tirer des conclusions. On prend confiance en soi,

on acquiert et consolide des compétences transversales et sociales qui sont utiles bien au-delà du terrain de jeu.

Il s'agit aussi, par cette rencontre, d'encourager les élèves à :

- pratiquer un sport dans le cadre scolaire (section sportive, UNSS, ...) et extrascolaire (dans le cadre d'un club, en activité libre, etc.) ;
- développer leurs propres aptitudes au sport choisi et donc à persévérer dans les efforts et le temps ;
- participer à des manifestations sportives locales.

05.

Promouvoir la culture auprès de tous les publics

L'inclusion culturelle dans les Établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) au travers de nombreuses initiatives

La Département s'engage activement depuis plusieurs années dans le développement et la mise en œuvre de projets et d'initiatives visant à soutenir les ESSMS du Val d'Oise dans le but de favoriser **l'accès à la culture des personnes vulnérables**, renforçant ainsi le lien social au sein de ces structures.

Dans le cadre de sa feuille de route stratégique 2022-2028, le Département réaffirme son engagement à rendre la culture accessible aux publics relevant de ses compétences, et fait de l'inclusion culturelle une priorité. Il renforce ainsi son action en créant des passerelles entre les secteurs de la culture, du social et du médico-social, afin de favoriser les partenariats entre les structures culturelles et les Établissements et services sociaux et sédico-sociaux (ESSMS). Cette inclusion s'appuie sur les services sociaux du Département mais aussi sur les partenaires clés que sont les acteurs de terrain engagés dans cette même dynamique. Un programme d'actions composé de **laboratoires d'expérimentation culturelle, de résidences d'artistes, de formations ou de rencontres intersectorielles** est déployé depuis 2022 pour encourager la collaboration entre les acteurs culturels et médico-sociaux.

A titre d'exemple, le Département a conçu une offre culturelle inédite à destination des Maisons d'enfants à caractère social (MECS) durant la période estivale et en début d'automne 2025.

Un projet innovant, mêlant intelligence artificielle, manga, écriture et dessin, a été déployé sous forme de résidence artistique immersive dans trois MECS du territoire ainsi qu'à la Maison Départementale de l'Enfance. Ce dispositif a permis aux jeunes de vivre une expérience créative originale à travers un stage artistique de deux jours, favorisant l'expression de soi, la découverte de nouveaux univers et le développement de compétences dans le champ du numérique. Accompagnés par trois artistes, ce sont plus d'une cinquantaine de jeunes qui ont pu vivre une expérience artistique immersive aussi bien lors des ateliers que pendant les restitutions de leur projet.

Cette initiative marque une étape importante dans l'ouverture culturelle des publics de la protection de l'enfance, en leur offrant un accès privilégié à la création contemporaine et en valorisant leur potentiel créatif.

Ainsi le projet « META MORPHOSE » a bénéficié à 18 enfants de la MECS Bois Renard de Saint-Prix, 15 de la MECS Château de Maubuisson de Saint-Ouen l'Aumône et 11 de la MECS La Maison des Champs de Luzarches. Ce projet sera déployé à la Maison départementale de l'Enfance début janvier 2026.

Favoriser l'éveil culturel et la lecture chez les petits

Dans le cadre du programme « Premières Pages » du Ministère de la Culture, la Protection maternelle et infantile (PMI) et la Bibliothèque départementale (BDVO) ont souhaité développer la lecture en PMI et renforcer le lien social et parental. Dans ce cadre une **malle contenant les indispensables des livres jeunesse** (30 albums, une bibliographie et une brochure « lire ensemble à la PMI ») a été distribuée à l'automne 2025 au sein de tous les centres de PMI du territoire, y compris le bus PMI. En parallèle, afin d'accompagner cette dotation, les professionnels seront formés spécifiquement sur les enjeux de la lecture chez les jeunes enfants et leurs parents, afin de faire « vivre » la malle et son contenu.



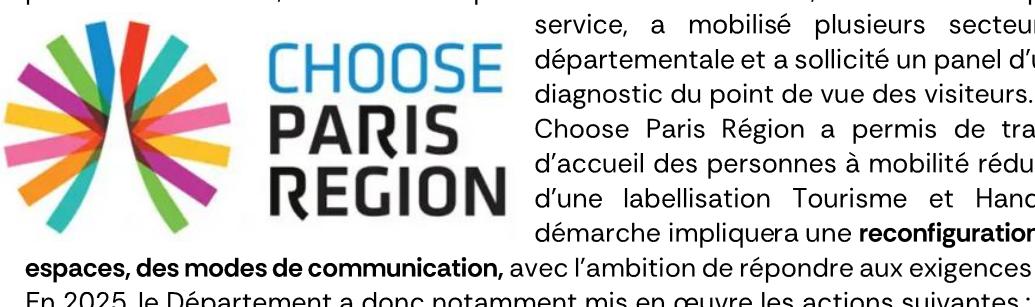
Réception de malles de livres en PMI
© Département du Val d'Oise

Engager une démarche d'Accueil universel et inconditionnel

La Démarche d'accueil universel et Inconditionnel (DAUI) sur les cinq sites culturels départementaux (Abbaye de Maubuisson, Musée de l'outil, Musée archéologique départemental du Val d'Oise, Château d'Auvers et Maison du docteur Gachet) donne une priorité à la diffusion de la culture auprès des publics relevant des compétences départementales (petite enfance, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap).

À travers cette démarche structurante, le Département vise à **améliorer la représentativité de la diversité des publics et à favoriser une fréquentation accrue de ses sites culturels**.

L'enjeu est double : garantir une qualité d'accueil et de service homogène sur l'ensemble des sites culturels gérés par le Département, et faire en sorte que chaque visiteur, quel que soit son profil, se sente pleinement accueilli, reconnu et représenté. Cette démarche, fondée sur les principes du design de service, a mobilisé plusieurs secteurs de l'administration départementale et a sollicité un panel d'usagers afin d'établir un diagnostic du point de vue des visiteurs. Une collaboration avec Choose Paris Région a permis de travailler sur les critères d'accueil des personnes à mobilité réduite, dans la perspective d'une labellisation Tourisme et Handicap. À terme, cette démarche impliquera une **reconfiguration de l'offre culturelle, des espaces, des modes de communication**, avec l'ambition de répondre aux exigences d'un accueil exemplaire.



En 2025, le Département a donc notamment mis en œuvre les actions suivantes :

- La labellisation « Musée Joyeux » des 5 sites culturels du Département par l'association Môm'Art aux musées ([La famille au musée](#)) qui distingue les actions culturelles remarquables en direction des enfants et des familles ;
- L'organisation de visites apprenantes des « référents accessibilité » du Département réalisées au Musée de la Marine à Paris et au Musée d'Art Contemporain du Val de Marne à Vitry sur Seine
- L'organisation et le suivi de formations pour les agents : « accueil et médiation des personnes en situation de handicap » – « Formation médiation petite enfance » – « Rédiger en Facile à Lire et à Comprendre (FALC) » ;
- L'achat de Kits de matériels petite enfance (chaises hautes, porte -bébé, table à langer, jouets, tapis, chauffe-biberons, kit sensoriel enfant, casques anti-bruit, lunettes de soleil) mis à disposition des publics dans les sites culturels du Département ;
- L'achat de boucles à induction magnétique (aide auditive aux personnes malentendantes) pour l'Abbaye de Maubuisson, le Musée archéologique du Val d'Oise et le Musée de l'outil.

Enfin, dans le cadre du partenariat avec le programme Hermès porté par CY Université, les enseignements issus de cette démarche auront vocation à être transférés et valorisés auprès de l'ensemble des musées et sites culturels du département.

Interagir avec les citoyens pour enrichir et partager l'histoire du territoire valdoisien



Les Archives départementales ont continué d'enrichir leur offre en ligne et sur place. Des internautes en augmentation constante (114 000 en 2024, en augmentation de 14%, déjà 110 000 fin octobre 2025) consultent en autonomie sur le site archives.valdoise.fr des ressources diversifiées. Depuis octobre 2025, ils peuvent **dresser leur généalogie** à partir des registres paroissiaux et d'état civil numérisés du XVI^e siècle jusqu'à 1932, soit 30 années supplémentaires. Sur place, particuliers, chercheurs et professionnels bénéficient de **conseils et de temps d'échanges** avec les archivistes, notamment dans le cadre de cafés-archives.

En parallèle, une vingtaine d'entre eux ont répondu à l'appel à collecte autour de la **commémoration du 80^e anniversaire des débarquements, de la Libération et de la Victoire** en donnant leurs archives familiales. Celles-ci ont nourri l'exposition « Mémoires en partage 1939-1945. Vos archives, Notre histoire » (mai-décembre 2025) et des actions pédagogiques en direction des scolaires.



06.

Soutenir les territoires pour le bien-être de tous

Accompagner les initiatives locales pour des aménagements fondés sur le principe de « nature en ville »

Le Département a mis en place, en juin 2022, une aide dédiée au soutien des **projets d'aménagement et de valorisation d'espaces urbains favorables à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique**, dit « nature en ville » portés par les communes et groupements de communes dans le cadre de son Fonds Val d'Oise Territoires.

En 2025, le Département a ainsi soutenu 21 de ces projets pour un montant de 1 603 K€.

A titre d'exemple, il a cofinancé à hauteur de 125 000 €, la création d'un parc zen dans la ville d'Ermont de 2 400 m² afin d'offrir aux habitants un espace de calme et de bien-être au cœur d'un milieu urbain dense. Inspiré de la nature, le parc est structuré par des îlots végétalisés, des cheminements doux et une ambiance japonisante mêlant matériaux sobres et palette végétale soignée.



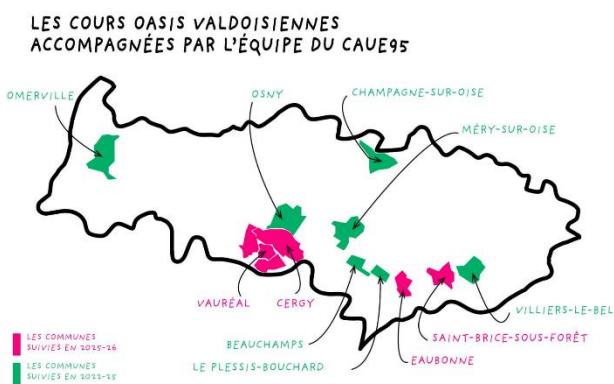
Parc Zen à Ermont
© Département du Val d'Oise

Le projet s'inscrit dans une démarche écologique forte, avec la déminéralisation de plus de 2 000 m² et une gestion intégrée des eaux de pluie favorisant leur infiltration sur place. Pour renforcer les îlots de fraîcheur, 32 arbres ainsi que 1 180 m² de massifs arbustifs et vivaces ont été plantés, contribuant au développement des corridors verts et à la biodiversité.

Le parc propose enfin plusieurs aménagements dédiés au ressourcement : un bassin de contemplation, un espace pour la pratique du yoga, des hamacs et diverses zones de détente. Ce nouvel écrin de nature, inauguré le 13 septembre 2025, vise à améliorer durablement la qualité de vie des Ermontois.

Soutenir l'engagement du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) dans la transformation des cours d'école

Le Département a signé une nouvelle convention triennale pour la période 2026-2028 avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Val d'Oise fixant les modalités de versement de la part départementale de la Taxe d'Aménagement (TA). Le CAUE est partenaire du Département dans le développement de son ingénierie territoriale. A ce titre, il fournit une **expertise technique dans les domaines du soutien aux communes** dans le cadre du dispositif Val d'Oise Territoires, notamment sur tous les projets d'urbanisme, d'architecture ou d'environnement. Plus largement, le CAUE a pour vocation de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public.



C'est dans cette démarche collective que le CAUE a accompagné de nombreuses **transformations de cours d'école valdoisiennes en « cours oasis³ »**. Cet accompagnement s'est appuyé sur la participation des publics – enfants, enseignants, périscolaire, agents, techniciens et parents –, permettant de révéler les usages réels du lieu, les besoins quotidiens et de mettre en lumière les besoins des utilisateurs. En impliquant chacun dans le diagnostic et le choix des solutions, la cour devient un espace co-construit plus pédagogique, plus inclusif et plus adapté aux enjeux climatiques.

Fin 2025, le CAUE a terminé les ateliers de participations avec les écoles du Chat Perché à Cergy, des marronniers à Beauchamp, des Groues à Vauréal, etc. c'est la participation de plus de 105 élèves, 45 professionnels des équipes pédagogiques (professeurs, périscolaire, ATSEM, ...) et 13 agents de collectivités.

³ Espaces scolaires transformés pour lutter contre les fortes chaleurs et les îlots de chaleur, avec plus de végétaux, moins de bitume.

Soutenir la création d'une sente de village répondant aux enjeux des mobilités douces, et de la valorisation touristique et patrimoniale

Autrefois Montsoult était relié à ses environs par un réseau de sentes et de chemins qui ont actuellement disparu ou sont en mauvais état. Avec l'aide du Département qui apporte à la commune une aide financière de 45 % des dépenses éligibles soit 56 250,41 € dans le cadre de son dispositif de soutien à l'investissement touristique, ces **sentes vont faire l'objet de réhabilitations et de création de 3 circuits balisés**. Ce parcours s'inscrit dans une démarche de valorisation des mobilités douces et du patrimoine et permet de relier les massifs forestiers du Val d'Oise et des sites emblématiques comme l'Abbaye de Royaumont ou le Château de la Chasse.



Une sente de Montsoult
© Commune du Montsoult

Des **panneaux pédagogiques** jalonnent les sentiers, mettant en valeur la biodiversité des lieux et l'histoire locale et des animations régulières (balades commentées, ateliers, chasses au trésor) seront proposées pour dynamiser le parcours.

07.

Améliorer la « Qualité de Vie et des Conditions de Travail » au sein de l'administration départementale

Proposer aux agents le premier Campus RH

Le Département du Val d'Oise a lancé en 2025 la première édition du Campus RH, entièrement dédié à la **découverte des services et dispositifs RH** qui accompagnent le parcours professionnel des agents. Inspiré du format déjà existant des « DRH hors-les-murs », où la DRH se déplace sur les sites du territoire, l'événement s'est, cette fois-ci, déroulé au siège. Il a réuni plus de 300 agents, ainsi que divers partenaires. Les participants ont apprécié les échanges et les découvertes autour de sujets essentiels tels que la formation, l'évolution professionnelle, la santé au travail ou encore la carrière administrative.

Faire usage de la réalité virtuelle pour rendre réelle des thématiques sensibles

Depuis mai 2025, le Département du Val d'Oise s'est doté de casques de réalité virtuelle comme outil de sensibilisation pour **aborder autrement des sujets parfois difficiles à traiter en collectif**. L'objectif vise à



proposer une expérience qui permette de mieux comprendre certaines situations en les vivant de manière immersive. La réalité virtuelle est utilisée pour sensibiliser sur les thèmes du handicap, des violences sexistes et sexuelles ou encore de la santé mentale.

Depuis son lancement, plus d'une quinzaine de sessions ont été organisées. Chaque immersion est suivie d'un temps d'échange, indispensable pour mettre en mots ce qui a été vécu, pour ouvrir la discussion et renforcer une culture de prévention et d'écoute.

Les retours des agents soulignent que ces immersions offrent une approche plus concrète que des formations classiques.

Accompagner les encadrants via une onde managériale

Le dispositif Info Managers a poursuivi son déploiement en 2025 pour une seconde saison de rendez-vous simples et réguliers pour tous les encadrants du Département du Val d'Oise. Conçu comme **un temps d'information directe**, ce rendez-vous bimensuel aborde des sujets variés : actualités RH, dispositifs internes, enjeux de prévention, retours d'expériences, suivi des projets d'administration et éclairages sur les politiques publiques.

Ce dispositif favorise le sentiment de cohérence, de compréhension partagée des enjeux et une capacité renforcée à accompagner les encadrants avec des informations fiables et actualisées. Il renforce la **lisibilité de l'action du Département** et crée une **culture managériale commune**.



Faciliter le travail de patrouillage des agents des Routes grâce à la dématérialisation

En 2025, la mise en place d'un nouvel outil numérique a transformé le quotidien des équipes de la Direction des Routes départementales sur le terrain. En effet, cet outil contribue à **améliorer le recensement des signalements et leur traitement**, mais il favorise également l'acculturation des agents aux pratiques du numérique responsable, avec des patrouilles « zéro papier ».

#6

**Données quantitatives liées
à l'impact des actions menées
par le Département**



Actions menées dans le cadre des politiques publiques

Aménagement du territoire

- Soutien à l'Implantation d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (IRVE) dans le Département du Val d'Oise

	2023 (prévisionnel)	2024 (prévisionnel)	2025 (bilan)
SDEVO*	<p>1,3 M€</p> <p>140 bornes doubles 22 kW 15 bornes rapides 50 kW</p>		<p>114 bornes en service (en attente de précision)</p> <p>- 4 bornes vétustes ont été remplacées par 7 bornes (14 points de charge à 22 kW AC)</p> <p>- 10 nouvelles bornes semi-rapides (avec 1 point de charge à 24kW DC et 1 point de charge à 22 kW AC)</p> <p>- 8 nouvelles bornes (16 points de charge à 22kW)</p>
SIGEIF**		<p>1,26 M€</p> <p>248 bornes</p>	

* SDEVO : Syndicat départemental d'énergie du Val d'Oise

** SIGEIF : Syndicat intercommunal de Gaz, d'Electricité et d'énergies locales en Île-de-France

Actions en direction des collégiens

- Surface de cours végétalisés dans les collèges

	2024	2025
	2 466 m²	2956 m²

- Pour une restauration plus "durable" dans les collèges du Département

	2023			2024		
	Produits durables*	Bio	Produits durables*	Bio	Produits durables*	Bio
Collèges en Assistance technique	29% de produits labellisés, regroupant aussi le local	15%	31% de produits labellisés, regroupant aussi le local	17%	35% de produits labellisés, regroupant aussi le local	16%

Collèges en production sur place	33,96%	10,89%	33,33%	12,78%	33,94%	14,56%
Cuisine centrale	51,78%	27,34%	52,80%	25,75%	52,80%	25,75%

* Produits durables : Les produits labellisés (par exemple, le label rouge, "MSC" pour la pêche durable, l'Appellation d'Origine Protégée (AOP) et l'Indication Géographique Protégée (IGP)...), ainsi que la viande française ou toute production limitant son impact environnemental

Les travaux liés à la mobilité

- Nombre de lanternes changées par des Leds sur les routes départementales (RD)

2024	2025
3 000 lanternes (grâce au fonds vert)	3 000 lanternes

- Nombre de projets de rénovation énergétique de l'éclairage public co-financés

2023	2024	2025
37 projets subventionnés pour un montant de 2 067 160 €	24 projets subventionnés pour un montant de 6 450 209 €.	15 projets subventionnés pour un montant de 1 468 806 €.

- Montant alloué à la lutte contre les nuisances sonores liées au RD dans le cadre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (enrobés phoniques, pose de merlon...)

2023	2024	2025
2,2 M€	734 K€ et 884 K€ et prévu en 2025	0 €

- Pistes cyclables et stationnement vélo

2023	2024	2025
Pistes cyclables réalisées par le Département	3 km	8 km

Projets de pistes cyclables cofinancés par le Département	8,6 km	4,6 km	13,5 km
Stationnements vélos cofinancés (1 stationnement =2 places)	62 stationnements (124 places vélo) + 1 borne de réparation	51 stationnements (102 places vélo) + 1 borne de réparation	94 stationnements (188 places vélo)

- ➔ En 2025, 23 collèges ont été équipés en stationnements pour les modes actifs (vélos et trottinettes) pour 600 000€, ce qui porte à 62 le nombre de collèges équipés au total. 9 collèges ont pu être équipés via des subventions attribuées par le programme Alvéole Plus de la Fédération des Usagers de la Bicyclette couvrant 40% de l'investissement.

Environnement, eau et agriculture

- Nombre de personnes ayant participé aux sorties nature

	2023	2024	2025
Nombre de personnes ayant participé aux sorties nature	1 394	2 542	1 475

- Espaces naturels sensibles départementaux (ENSD)

	2023	2024	2025
Sites classés en ENSD cumulé	26	27	30
Surface acquise en ENSD cumulé	262,7 ha	366,7 ha	365,16 ha*

* chiffre en baisse par rapport à 2024 suite à des corrections du système d'Information Géographique

- Nombre d'arbres fruitiers financés aux arboriculteurs

	2023	2024	2025
Nombre d'arbres fruitiers financés aux arboriculteurs	5 127	3 450	1729

- Pourcentage de périmètres de captages d'eau potable protégés

2023	2024
83,5 %	85 %

Service public de la rénovation de l'habitat (SPRH)

	2023	2024	2025 (au 31/10)
Information et conseil	3 426	4 491	2 346
Accompagnement des ménages	153	139	126
Petit tertiaire*	73	63	0

(Chiffres hors Communauté d'agglomération de Roissy Pays de France et commune d'Argenteuil)

* Plus d'accompagnement du petit tertiaire en 2025 dans le nouveau dispositif SPRH

Actions en direction des personnes vulnérables ou leurs accompagnants

	2023		2024		2025	
	Personnes âgées	Personnes handicapées	Personnes âgées	Personnes handicapées	Personnes âgées	Personnes handicapées
	11 habitats pour :		16 habitats pour :		18 habitats pour :	
Nombre cumulé d'habitats inclusifs* créés	43 personnes âgées (PA) de plus de 65 ans	42 personnes en situation de handicap (PH)	91 personnes âgées de plus de 65 ans (Il est prévu l'ouverture de 72 habitats dont 36 PA en 2025)	80 personnes handicapées (Il est prévu l'ouverture de 72 habitats dont 36 PH en 2025)	107 personnes âgées de plus de 65 ans (Il est prévu l'ouverture de 6 habitats dont 48 PA en 2026)	73 personnes handicapées (Il est prévu l'ouverture de 6 habitats dont 26 PH en 2026)
Montant versé à travers les plans "Allocation Personnalisée d'Autonomie à Domicile" (APAD) pour des travaux d'adaptation des logements ou des aides techniques**	210 839 € (88 bénéficiaires) pour de l'adaptation du logement et 49 503 € (310 bénéficiaires) pour des aides techniques		167 033 € (77 bénéficiaires) pour de l'adaptation du logement et 40 595 € (335 bénéficiaires) pour des aides techniques		171 730 € (78 bénéficiaires) pour de l'adaptation du logement et 30 311 € (323 bénéficiaires) pour des aides techniques	

Montant versé à travers les plans "Prestation de Compensation du Handicap" (PCH) pour des travaux d'adaptation des logements	499 094 € (192 bénéficiaires)	307 520 € (120 bénéficiaires)	273 227 € (83 bénéficiaires)
Montant versé en 2024 pour la nouvelle aide à l'aménagement de logement à destination des accueillants familiaux pour des personnes âgées ou handicapées	Cette aide créée en 2023, permet de soutenir financièrement la réalisation de travaux nécessaires à l'accueil de personnes dépendantes (elle est plafonnée à 2 000 € par logement).	3 accueillants agréés ont bénéficié de cette aide, pour un montant total de 6 000 € (2 installations de douche à l'italienne et 1 installation de rampe d'accès extérieure)	2 accueillants agréés ont bénéficié de cette aide, pour un montant total de 4 000 € (2 installations de douche à l'italienne)

*L'habitat inclusif est une solution adaptée pour les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées qui souhaitent vivre chez elles sans être seules. Il constitue une alternative à la vie à domicile et à la vie en établissement.

** La part des aides techniques financées à travers le plan d'aide APA diminue d'année en année, du fait de la part de plus en plus prépondérante des aides humaines, liée à l'augmentation des besoins d'accompagnement des usagers pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne.

Actions en direction des résidences autonomie

La Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) verse au Département un fonds de concours spécifique à destination des résidences autonomie pour déployer des actions de prévention de la perte d'autonomie au sein de ces structures : le forfait autonomie.

Le Département reverse alors le forfait aux établissements, en réorientant certaines actions au regard des priorités du Département et de certains territoires. Il anime également le réseau de ces résidences autonomie pour diffuser les bonnes actions et proposer des actions clés en main.

	2023	2024	2025
Montant du forfait autonomie reversé	715 k€	804 k€	793 k€
Nombre d'actions réalisées	313	343	396
Nombre de bénéficiaires	4 285	4 285	4 800
Principale thématique mobilisée	94 ateliers mémoire	118 ateliers Bien-être et estime de soi	121 ateliers bien-être et estime de soi

Actions favorisant l'insertion des publics éloignés de l'emploi

- Actions d'insertion auprès des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active

	2023	2024	2025
Nombre de Contrat d'engagement réciproque (CER)* signés	21 052	25 101	23 391 contrats

* L'objet du CER est de formaliser par écrit les engagements du bénéficiaire du RSA d'une part et du Département d'autre part pour que soient menées à bien et soient respectées les démarches d'insertion sociales et/ou professionnelles obligatoires qui incombent à tout bénéficiaire du RSA

- Clauses d'insertion dans les marchés du Département

	2022	2023*	2024
Nombre d'heures d'insertion réalisées sur l'année	57 605 h	36 369 h	98 771h
Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif des clauses sociales	227	95	253
Nombre de nouveaux marchés clausés	34	21	32

* informations partielles en 2023 du fait de la liquidation judiciaire du facilitateur en janvier 2024

- Projet remplacement des agents absents dans les collèges par le groupement pour le Développement des Associations Intermédiaires du Val d'Oise (GDAI 95)

	2024-2025*
Nombre de demandeurs d'emploi	81
Nombre de collèges concernés	65
Nombre d'heures d'insertion réalisées	9 801h
Nombre de demandes de remplacement traitées	179

* Chiffres clés du bilan de la période d'expérimentation du 26 août 2024 au 31 mars 2025

Actions “développement durable” de la Bibliothèque départementale du Val d’Oise

	2024	2024
Nombre de documents sortis des collections et donnés pour récupération et valorisation à Ammereal	1er semestre 2024 4 315 33,69 % de documents remis en vente	1er semestre 2025 3 872 48,70 % de documents remis en vente

Soutien aux initiatives locales qui visent à aménager et valoriser des espaces urbains favorables à la biodiversité et à l’adaptation au changement climatique via le fonds Val d’Oise Territoires

	2023	2024	2025
Nombre de Projet “Nature en ville”	20	25	21
Montant financé correspondant	827 K€	1 720 K€	1 603 K€

Actions menées par et pour l'administration départementale

Ressources humaines

- Plan de formation transition écologique

2024

Phase 1 : Ateliers de sensibilisation
241 encadrants formés
 Phase 2 : Ateliers d'appropriation
34 encadrants formés

2025 (en cumulé)

Phase 2 : Ateliers d'appropriation
48 encadrants formés

Webinaires thématiques de sensibilisation à la transition écologique auprès de tous les agents

Décarboner l'administration
58 agents
 Agriculture et alimentation durable
48 agents
 Numérique responsable
69 agents
 Economie circulaire
69 agents
 Sur l'ensemble des thématiques :
123 agents des collèges

- Incitation à l'éco-mobilité des agents

2022

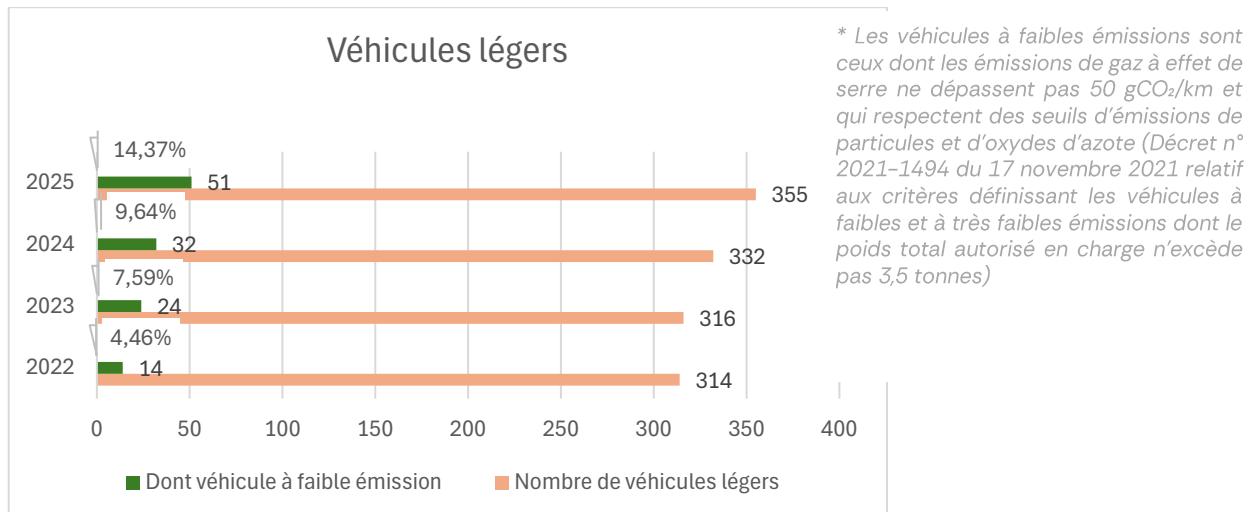
2023

2024

Nombre d'agents qui bénéficient d'une participation pour l'usage des transports en commun	459	549	617
dont remboursement services vélos (type véligo)		8	8
Nombre d'agents qui bénéficient du Forfait Mobilité Durable (mis en place en 2024)			78
selon la répartition des moyens de mobilité suivants			Vélo : 64 covoiturage : 5 Engin de Déplacement Personnel Motorisé (EDPM) : 6 Mixte : 3

Achats pour les besoins de l'administration départementale

- Évolution de la part des véhicules à faible émission* dans la flotte automobile du Département



- Part des matériels informatiques cédés pour une seconde vie ou réformés pour valorisation des déchets électroniques :

	2022	2023	2024
% matériel informatique cédé*	46%	52%	56%
% matériel informatique réformé**	54%	48%	44%

* Les matériels obsolètes (PC, écrans, imprimantes) sont cédés à l'association AGOIE.

** Les matériels obsolètes (hors PC, écrans, imprimantes), hors d'état de fonctionnement ou irréparables sont repris par une entreprise (Ioxxy/Printerrea) pour valorisation/recyclage des déchets électroniques selon la norme DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

- Achats intégrant des matières recyclées

	% intégrant des matières recyclées en 2024	% attendu suivant décret AGEC*
Matériel informatique et téléphonie	57,13%	20%
Matériel de reprographie et d'impression	45,53%	20%
Mobilier et aménagement intérieur	32,49%	15%
Mobilier urbain	50,72%	20%

Equipement collecte déchets	55,84%	20%
Gros électroménager	21,91%	20%
Jeux et jouets	23,07%	20%

* Décret n° 2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique

- Localisation des achats de fournitures et de prestation

	2022	2023	2024
• Achat de fournitures courantes, services et prestation intellectuelles	81,94 M€	90,18 M€	93,44 M€
% de ces achats en Ile de France	75%	81%	81%
dont % achats dans le 95	23%	24%	22%
• Achats de travaux	124,05 M€	124,21 M€	134,29 M€
% de ces achats en Ile de France	82%	91%	88%
dont % achats dans le 95	58%	63%	60%

Cartographie des dépenses bâimentaires

2023	2024	2025
Entreprises situées en Région Ile-de-France	Entreprises du Val d'Oise	Entreprises situées en Région Ile-de-France

Dépenses en fonctionnement (entretien, maintenance des bâtiments départementaux)	84%	30%	85%	40%	77%	35%
Dépenses en investissement (construction ou rénovation des bâtiments départementaux)	78%	45%	80%	46%	87%	33%

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

Tél. : 01 34 25 30 30
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

